

Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 19 septembre 2023

3^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 19 septembre 2023, à 18 h et à 20 h
Sous la présidence de M. Matthieu Carrel, président

Sommaire

(Insérer sommaire)

TEXTE PROVISOIRE

Ordre du jour

Voir Bulletin de la séance N° 2 du 12 septembre 2023.

Première partie

Membres absents excusés : Mme Virginie Cavalli ; Mme Derya Celik ; Mme Angélique Chatton ; M. Pierre Conscience ; Mme Anna Crole-Rees ; Mme Sima Dakkus ; Mme Caroline Devalloné Dinbali ; M. Nicola Di Giulio ; Mme Olivia Fahmy ; M. Jean-Pascal Gendre ; Mme Olivia Fahmy ; M. Ngoc Huy Ho ; M. Nicolas Hurni ; M. Musa Kamenica ; Mme Gaëlle Kovaliv ; M. Jean-Luc Masson ; Mme Prisca Morand ; Mme Ariane Morin ; M. Fabrice Moscheni ; M. Andrea Münger ; M. Johan Pain ; Mme Audrey Petoud ; Mme Onaï Reymond ; Mme Marie-Thérèse Sangra ; Mme Anaïs Timofte ; Mme Maurane Vouga

Membres absents non excusés : Mme Özlem Dursun ; M. Elouan Indermühle ; M. Henri Klunge ; M. Antoine Piguet ; Mme Clara Schaffer ; M. Navasivayam Thambipilai

Membres présents	69
Membres absents excusés	25
Membres absents non excusés	6
Effectif actuel	100

A 18 h, à la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville.

Prestation de serment de M. Joël Teuscher (soc.) en remplacement de Mme Angèle Flora Mendy, démissionnaire et de Mme Marlyse Audergon (Les Verts) en remplacement de M. Daniel Curnier, démissionnaire

Le président : – Nous commençons par l'assermentation d'une nouvelle élue et d'un nouvel élu.

Je prie Mme et MM. les huissiers de bien vouloir les faire entrer et j'invite l'assemblée ainsi que le public à se lever.

Madame Marlyse Audergon, monsieur Joël Teuscher, en tant que nouveaux membres du Conseil communal, vous êtes appelés à prêter le serment que je vais vous lire. Après l'appel de votre nom, vous voudrez bien lever la main droite et répondre : « Je le promets ».

« Vous promettez d'être fidèle à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. »

« Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

Madame Audergon ?

Mme Marlyse Audergon (Les Verts) : – Je le promets.

Le président : – Monsieur Joël Teuscher ?

M. Joël Teuscher (soc.) : – Je le promets.

Le président : – Je prends acte de votre serment. Je vous félicite de votre accession au Conseil communal, vous remets le procès-verbal de l'assemblée de commune certifiant votre élection et vous invite à prendre place dans cette salle au gré de vos convenances. J'invite l'assemblée ainsi que le public à prendre place.

Postulat de M. Yohan Ziehli : « Pour une analyse du potentiel d'amélioration de l'équipement des forces de police par l'acquisition de pistolets à impulsions électriques »

Rapport

(insérer doc)

Discussion

Mme Constance Von Braun (Les Verts), rapportrice remplaçante : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

M. Valentin Christe (UDC) : – J'ai le privilège ce soir d'ouvrir les feux, et je dois dire que ça fait plaisir d'entendre une acoustique de bien meilleure facture que ce à quoi on a eu droit la semaine dernière.

Voilà, mesdames et messieurs, ce soir, nous débattons de l'équipement du Corps de police de la Ville de Lausanne, notre Corps de police et, plus précisément, nous discutons du postulat qui a été déposé par notre ancien collègue UDC, Yohan Ziehli, lequel a entre-temps démissionné. Ce postulat demandait d'étudier l'opportunité de doter nos policiers de pistolets à impulsion électrique, aussi appelés par antonomase des Tasers dans le langage courant. C'est en tout cas de cette manière que je vais m'y référer durant cet exposé.

En préambule, il s'agit de rappeler de quoi il est question. Si on en croit le Petit Robert, un Taser, c'est un pistolet à impulsion électrique à effet paralysant. Il s'agit donc d'une arme non létale qui délivre une décharge électrique sur la personne touchée. Le but c'est de la paralyser très brièvement, ou plus exactement d'en paralyser très brièvement le système nerveux central, de manière à immobiliser la personne concernée sans dommage et à permettre son interpellation par les forces de l'ordre.

Je pense que chacun se représente assez aisément à quoi ressemble un couteau suisse. Sur un couteau suisse, vous avez une lame ou deux, une paire de ciseaux, une scie, un ou plusieurs tournevis, une lime à ongles, j'en passe et des meilleurs, et j'espère d'ailleurs que le couteau suisse réglementaire de notre municipal de police est équipé d'un tire-bouchon, puisque, si on en croit une de ses collègues de parti, eh bien, la formation politique du municipal concerné n'est pas seulement celle des poubelles, mais aussi celle de la bouteille. Quoi qu'il en soit, sur le couteau suisse des instruments à disposition des policiers lausannois, vous allez trouver notamment la contrainte verbale – donc des injonctions, des ordres –, la contrainte physique – repousser une personne, pratiquer une clé, exercer des frappes contrôlées, etc. –, vous allez trouver le bâton tactique, le spray au poivre, j'en passe et des meilleurs, c'est-à-dire autant de moyens non létaux d'intervenir, l'arme à feu constituant l'ultime recours lorsque les moyens moins contraignants ont échoué, ou lorsque la situation ne permet pas de s'y prendre autrement.

Il se trouve toutefois un certain nombre de situations et un certain nombre de cas dans lesquels les moyens non létaux actuellement à disposition ne permettent pas, respectivement peuvent s'avérer insuffisants d'intervenir, ce qui ne laisse pas d'autre recours que d'employer l'arme à feu. C'est dans cet interstice que pourrait venir s'insérer le Taser. Il s'agit, je l'ai dit, d'une arme incapacitante non létale. Elle permet de neutraliser une personne dangereuse sans attenter à sa vie.

Dans un article du *24 heures* du 24 avril 2023, la chargée de communication de la Police cantonale vaudoise s'exprime en ces termes, je cite, « Le Taser s'inscrit dans un contexte d'intervention graduée qui le classe dans l'échelle d'utilisation de la force juste avant l'usage de l'arme à feu ». Ça ne veut évidemment pas dire que toutes les situations dans lesquelles l'usage de l'arme à feu est indiqué pourraient être traitées, si on peut le dire comme ça, par l'emploi de cet appareil. Ce n'est d'ailleurs pas ce que nous prétendons. Mais en revanche, ce qui est certain, c'est que le Taser offre un moyen moins dommageable que l'arme à feu de réagir face à certaines situations dangereuses.

En ce qui concerne le maintien de l'ordre, dans le maintien de l'ordre chaque situation doit être analysée en tant que telle et les forces de l'ordre se doivent de réagir avec mesure et proportionnalité. La contrainte doit être utilisée aussi peu que possible, mais autant que nécessaire,

pour paraphraser une formule désormais célèbre. C'est l'occasion ici de dissiper un certain nombre de mythes ou d'idées reçues, puisque lorsque l'on parle de maintien de l'ordre, il faut bien se rendre compte que le risque zéro n'existe pas. Par définition, l'utilisation d'un moyen de contrainte, quel qu'il soit, n'est jamais dépourvue de risque. Il convient donc de se poser la question sous l'angle du rapport coût-bénéfice. Nous pourrions, et je ne doute pas que certains en seront tentés, nous livrer ici à une bataille de chiffres et de statistiques. Je n'en vois pour ma part pas particulièrement l'intérêt. Je me contenterai de citer quelqu'un qui a priori sait de quoi il parle en matière de sécurité, c'est le commandant de la Police intercommunale de Crans-Montana, police qui est en l'occurrence dotée de Tasers. Le commandant Yves Sauvin, qui déclarait dans une interview donnée le 17 juin 2022 « à ce jour, d'un point de vue médico-légal, aucun décès enregistré après l'utilisation d'un dispositif incapacitant – c'est un des synonymes du Taser – ne lui est directement imputable. Au contraire, les examens médico-légaux effectués en Europe et aux Etats-Unis sur chaque cas suggèrent que les décès sont dus à des combinaisons de drogue, de médicaments et d'alcool ingérés par les victimes avant leur interpellation ou à d'autres étapes psychotiques aiguës. A relever qu'en Suisse, sur ces quatre dernières années, un peu plus de 200 utilisations du dispositif incapacitant ont été effectuées sans problèmes graves ».

Il ressort d'ailleurs des statistiques zurichoises qu'en 2020, la police cantonale a utilisé le Taser à une reprise et, dans quatorze autres cas, la simple menace d'utiliser cet engin a permis de désamorcer la situation. Puisqu'en effet, le Taser, en tout cas la plupart des modèles, sont des appareils facilement reconnaissables grâce à leur couleur jaune bien connue.

L'une des autres vertus du Taser, c'est de limiter considérablement les risques pour les tiers, puisque, contrairement aux armes à feu, la portée du Taser est très courte, de l'ordre de la dizaine de mètres au maximum, ce qui signifie que le risque d'atteindre une personne que l'on ne souhaiterait pas toucher, qui se situerait, par exemple et par hypothèse, derrière la cible est considérablement moindre que lorsqu'on se sert d'une arme à feu.

Le Taser est aujourd'hui employé dans une centaine de pays de par le monde. En Suisse, certains corps de police cantonaux en sont d'ores et déjà dotés, comme à Zurich et à Berne. Le dernier qui s'en est équipé, c'est le Canton du Jura au début de cette année. Des polices locales en sont aussi dotées, comme à Crans-Montana, à Viège ou à Brig et, en juin 2022, dans le Canton de Bern, c'est un forcené qui était armé d'un couteau et d'une hache qui a été neutralisé au moyen d'un Taser. Précisons d'ailleurs que la police avait auparavant tenté de le neutraliser au moyen d'une balle en caoutchouc, sans que cela ne fonctionne. Je précise que la balle en caoutchouc était donc tirée au moyen d'une arme à feu sur cette personne. En février 2022, c'était à Bienne qu'un individu menaçant, lui aussi armé d'un couteau, avait pu être neutralisé grâce à l'emploi d'un Taser. En mai 2018, un individu qualifié de forcené, également armé d'un couteau et menaçant de mettre fin à ses jours a pu être neutralisé par le DARD vaudois grâce à l'emploi d'un Taser. Nous avons donc la démonstration par l'acte que cet équipement peut fonctionner dans un certain nombre de situations et éviter de devoir recourir à des moyens plus contraignants et plus dangereux.

Les policiers eux-mêmes ne s'y sont pas trompés. J'aimerais ici citer les propos de Johanna Bundi Ryser, qui est la présidente de l'Association des fonctionnaires de police suisse, qui déclarait la chose suivante en 2021 : « le Taser est un moyen d'intervention décisif lorsque des couteaux ou d'autres objets dangereux sont en cause et qu'une personne ne réagit pas aux instructions de la police ».

Les autorités non plus ne s'y sont pas trompées. Ainsi l'exemple du conseiller d'Etat zurichois, Mario Fehr, lorsqu'il annonçait que la Police cantonale zurichoise faisait l'acquisition de Tasers supplémentaires, je cite, « nous mettons tout en œuvre pour que nos policiers et policières puissent compter sur des moyens d'intervention modernes au service de la sécurité et de la protection de la population du canton ». Mario Fehr, pour ceux qui ne le connaissent pas, est un politicien zurichois, qui a siégé pendant douze ans au Conseil national sous les couleurs du Parti socialiste et, depuis 2011, il est conseiller d'Etat zurichois en charge de la sécurité. Il a été élu d'ailleurs à trois reprises sous la bannière socialiste, puis il a fini par quitter son parti en 2021.

Donc, mesdames et messieurs, je crois que dans notre réflexion politique nous devons continuellement nous poser la question de l'adéquation des moyens aux missions. C'est vrai en matière de planification scolaire ou d'accueil de jour de la petite enfance – on en parle d'ailleurs régulièrement ici. C'est vrai en matière de modération du trafic routier, comme on aime bien le dire,

ou de requalification de l'espace public, pour utiliser les néologismes les plus à la mode, mais je crois que c'est aussi vrai en matière d'équipement de la police. Il y a plusieurs décennies de ça, les agents de la Police municipale de Lausanne ne portaient pas de gilet de protection, ce qu'on appelle vulgairement des pare-balles, quand bien même ils ne « parent » pas nécessairement les balles pour ceux qui ne font pas de tous les calibres, mais, quoi qu'il en soit, il a fallu s'adapter aux nouvelles menaces et acquérir ces matériels. Il y a quelques années, notre Conseil communal a autorisé l'acquisition d'armes d'épaule pour équiper les véhicules de police, ceci afin d'offrir une plus grande puissance de feu aux agents lorsque la situation l'exige. Là aussi, il a fallu tenir compte du contexte des nouvelles menaces et adapter l'équipement en conséquence. Et, il y a sans doute un certain nombre d'années déjà, je n'ai pas de date précise, le Corps de police s'est équipé de sprays irritants, aussi appelés sprays au poivre, lorsque ceux-ci sont devenus disponibles. Pourquoi ? Et bien parce que c'est un bon moyen de maîtriser un individu sans lui causer de dommages irréversibles.

Aujourd'hui, il nous faut donc prendre acte qu'un « nouveau », puisque ça fait quand même bien une quinzaine d'années qu'il est largement disponible, moyen de maintien de l'ordre est à disposition et qui permet, dans certaines situations, encore une fois, de réduire les risques, aussi bien pour les personnes qui doivent être appréhendées que pour les tiers et, évidemment, pour les agents de police eux-mêmes. Il faut aussi prendre acte du fait que davantage d'actes violents sont commis, que les personnes interpellées ont plus facilement tendance à « monter les tours », si vous me passez cette expression.

La proposition dont nous débattons ce soir ne procède pas d'une militarisation de la police ou d'une augmentation de son armement. Pour filer la métaphore, il ne s'agit pas d'équiper le couteau suisse du policier lausannois d'une plus grande lame ou d'une lame plus tranchante, il s'agit simplement de lui apporter un outil supplémentaire dans la palette d'instruments qu'il a à disposition, afin de répondre de la manière la plus proportionnée et la plus adaptée possible aux situations auxquelles il est confronté. Et ces situations, dans le travail de la police, sont par définition imprévisibles. Alors, bien sûr, et heureusement que l'essentiel du travail du policier au quotidien ne nécessite ni l'usage de l'arme à feu ni celui du Taser, mais il s'agit ici de se préparer pour l'imprévu, d'être prêt pour tout ce qui pourrait se produire. Je vous invite, mesdames et messieurs, en conclusion, et presque dans les temps, à soutenir la prise en considération de ce postulat et à le renvoyer à la Municipalité, afin que nous soyons dotés d'un rapport-préavis en bonne et due forme.

M. Louis Dana (soc.) : – Je vais tuer assez vite le suspense. Le groupe socialiste est assez fermement opposé au renvoi de ce postulat à la Municipalité pour plusieurs raisons. Je vous promets, monsieur Christe, que je ne vais pas donner de chiffres, malgré le fait que votre anecdote sur Crans-Montana soit intéressante. Je pense que ce n'est pas exactement les mêmes activités d'un Corps de police. Même s'il y a probablement beaucoup de monde en station en hiver à Crans-Montana ce n'est pas les mêmes activités que le Corps de police de Lausanne.

Revenons juste sur le Taser. C'est une arme qui est non létale, c'est une arme qui est sublétales, comme on dit également, mais ces armes peuvent entraîner la mort, principalement sur des personnes qui peuvent avoir des problèmes cardiaques, qui peuvent être sous l'emprise de stupéfiants, et c'est quelque chose qu'il ne faut absolument pas négliger. Par ailleurs, aujourd'hui, il n'existe justement pas d'étude qui prouverait que le Taser soit non létal sur les personnes que je viens de citer ; il serait intéressant d'avoir une étude. En tout cas, le Taser a fait aussi de très nombreuses victimes, principalement aux Etats-Unis où il est très largement utilisé et où il a causé un assez grand nombre de décès. Un chiffre, monsieur Christe, j'ai lu que, depuis 2001, il y avait eu 350 morts aux Etats-Unis sous l'effet des Tasers.

Vous parlez, monsieur Christe, des gilets pare-couteau ou pare-balle dont la police de Lausanne est dotée depuis une vingtaine d'années maintenant. Ce n'est absolument pas la même chose, je pense que c'est un moyen de protection, ce n'est pas un moyen de contrainte, il faut faire cette différence. Par ailleurs, le Corps de police de la Ville de Lausanne, contrairement à ce que vous avez dit, est doté de Tasers, lorsqu'il s'agit du groupe d'intervention. C'est une unité qui a une propension plus élevée à faire usage des armes et, en ce sens, on peut comprendre que cette unité soit dotée de Tasers, mais, en tout cas pour ce qui relève du groupe socialiste, nous n'en voulons pas sur des agents qui sont appelés à intervenir dans le cadre de Police secours ni dans le cadre de la police de proximité.

Il existe aussi, c'est marginal, mais on peut le citer, il existe aussi, et c'est arrivé à répétitions reprises, qu'il puisse y avoir une confusion entre le Taser et une arme à feu classique, ce qui entraîne des drames, qui sont arrivés. Encore une fois, c'est marginal, mais je pense qu'il ne faut pas passer ce point sous silence. Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste, comme je l'ai dit en exergue, vous recommande de classer ce postulat.

Mme Pauline Blanc (PLR) : – Le groupe PLR voit ce postulat comme une bonne alternative à l'arme à feu, malgré le fait que UDC aime rire des lapsus, peut-être révélateurs – je laisse ça à votre propre appréciation – du groupe PLR, nous soutiendrons ce postulat. Alors que certains souhaitent même désarmer la police, il convient de lui offrir plutôt des solutions pragmatiques et réalistes afin de lui permettre de faire son travail correctement.

Je ne vais pas m'éterniser sur les données scientifiques ou sur les activités concrètes lors desquelles le Taser a fait ses preuves qui ont d'ores et déjà été relevées par notre collègue Christe. Néanmoins, quelques appréciations du groupe PLR. La police doit faire face à de grosses problématiques, doit agir dans l'urgence, parfois sans savoir exactement quelles sont les véritables intentions de la personne en face, mais devant tout de même agir pour la sécurité de la population, il se peut qu'elle doive user de l'arme à feu, à commencer pour protéger sa propre intégrité physique, mais aussi la sécurité de la population. Forts de ce constat, le Taser apparaît alors comme une véritable alternative à l'usage de l'arme à feu. Par conséquent, ce postulat est bienvenu.

Nous souhaitons néanmoins que cela soit coordonné avec le Canton, afin que tous les policiers de ce Canton soient mis sur le même pied d'égalité, mais nous ne doutons pas que la Municipalité s'en préoccupe également. Il convient de souligner qu'il s'agit d'un postulat dont la conclusion semble suffisamment large pour satisfaire son but, permettre au Corps de police de s'équiper de Tasers, dans les cas où il est nécessaire. En effet, le groupe PLR est d'avis qu'il est intéressant d'étudier cette opportunité sans toutefois devoir nécessairement équiper l'entier du Corps de police.

Finalement, rappeler que pour effectuer le travail qui lui incombe, la police doit en avoir les moyens. Ainsi, l'équiper en conséquence est essentiel. Plus la police a d'outils différents à sa portée, plus elle pourra utiliser celui qui apparaît comme la meilleure solution suivant le cas concret. Monsieur Dana, on sait que vous aimez bien suivre les Corps de police durant leurs interventions, mais je pense qu'on peut plus s'inspirer des activités du Corps de police de Crans-Montana plutôt que des Etats-Unis. Finalement, le groupe PLR souhaite laisser à la Municipalité l'opportunité d'examiner cette possibilité.

Mme Constance Von Braun (Les Verts) : – Durant cette commission, il nous a été donné d'examiner le postulat de Ziehli pour, je cite, « l'analyse du potentiel d'amélioration des forces de police par l'acquisition de pistolets à impulsion électrique ». Les Vertes et Jeunes Vertes sont certes d'avis que les forces de police ont bel et bien un fort potentiel d'amélioration, toutefois cet immense potentiel ne nous semble de loin pas passé par l'acquisition de pistolets à impulsion électrique.

Là où l'UDC demande à ce que soit analysée par la Municipalité l'opportunité de doter les policiers d'une arme potentiellement létale de plus à l'arsenal de leurs nombreux moyens de contrainte, il nous apparaît qu'il s'agirait plutôt d'analyser les moyens de contrainte déjà à la disposition du Corps de police et de s'assurer que chacun et chacune de ses membres maîtrise parfaitement notamment leurs armes à feu, mais également leurs matraques et leurs points.

Cela étant, nous avons déposé et déposeront d'autres objets allant dans ce sens et qui tendront à trouver des moyens de proportionnaliser tant que faire se peut l'usage de la force par la police, favoriser la formation des policières et policiers plutôt que d'élargir les moyens de contrainte et partant leur potentiel mésusage. Je cite ici en exemple le postulat Panchard intitulé « Projet-pilote pour une police de proximité sans arme à feu » dont je vous recommande la lecture.

Pour revenir au Taser, le Comité contre la torture de l'ONU et Amnesty International se sont déjà prononcés largement sur les risques de leur utilisation. Tout comme un rapport du Conseil fédéral suite au postulat Marty, qui met en exergue trois risques inhérents au dispositif incapacitant type Taser. Le chiffre 8 du rapport énumère trois risques :

1. Par leur nature, les dispositifs incapacitants peuvent se prêter à une utilisation abusive.
2. Les unités chargées de tâches de police pourraient être tentées d'abaisser le seuil d'exigence, justifiant le recours à une arme.
3. La formation dispensée aux utilisateurs potentiels de ces dispositifs est souvent insuffisante.

L'ONU, contrairement au chef de la police de Crans-Montana, rappelle que l'utilisation de Tasers peut constituer une forme de torture suivant l'usage qu'il en ait fait et est propre à favoriser l'usage disproportionné de la force par la police. En outre, le mésusage de ces pistolets électriques peut provoquer des arrêts cardiaques à tout le moins sur les personnes à risque. Point de besoin, selon nous, d'ajouter un moyen de contrainte supplémentaire propre à engendrer ce type de conséquences. Soulignons aussi que les forces d'intervention vaudoises du DARD, ça a déjà été dit, en sont déjà dotées et, au vu des analyses susmentionnées déjà effectuées, il ne serait pas à propos, selon nous, d'en doter l'ensemble des agent·e·s de police.

A noter également que la présentation de ce postulat et le débat en commission n'ont apporté aucun nouvel élément à même de nous convaincre sur les apports positifs de la mise à disposition de Taser aux agent·e·s de police communaux. Donc pour toutes ces raisons et bien d'autres nous nous rallions à l'avis de la commission et nous nous opposons au renvoi de ce postulat à la Municipalité. Nous invitons évidemment ce plénum à faire de même.

Mme Franziska Meinherz (EàG) : – Je ne vais pas répondre à tout ce qui a déjà été dit, mais voilà, les affirmations de M. Christe que les Tasers seraient une arme non létale ont été, comme vient d'évoquer ma collègue de chez les Vertes, non seulement contredites par Amnesty internationale, mais, en l'occurrence, aussi par le souvent cité sergent de la police de Crans-Montana, qui affirment tous les deux que, notamment chez des personnes qui sont soit sous influence de drogues, soit qui ont des maladies cardiovasculaires ou un stimulateur cardiaque, peuvent en effet mourir suite à un contact avec un Taser.

Et puis M. Christe nous l'a rappelé, et aussi la collègue du PLR que le Taser serait soi-disant l'arme idéale pour les situations d'urgence, qu'il permettrait aux policiers de mieux faire face à des situations dans lesquelles ils se sentent menacés, notamment parce que la personne en face aurait une sorte d'arme de son côté, tels un couteau ou une hache. Alors, je me pose quand même la question, quand on se sent menacé par une personne avec une hache, qui nous court derrière, est-ce que vraiment là on a le temps de vérifier si la personne a un stimulateur cardiaque ou une maladie cardiovasculaire ? Probablement pas. Du coup, c'est notamment la situation d'urgence qui fait que le Taser peut tout aussi bien devenir une arme létale qu'une arme à feu.

Mais indépendamment de ces considérations, l'utilisation des Tasers est à proscrire. Nous venons de l'entendre encore, les personnes qui défendent l'utilisation de cette arme par les forces de police nous expliquent qu'elles permettent justement de renoncer à l'utilisation de l'arme à feu. Mais c'est faux. Le Taser c'est, en effet, et là je vais citer M. Christe, l'outil en plus sur le couteau suisse de la police. En fait, le Taser n'a jamais, dans aucun des cas où les Corps de police ont été munis d'un Taser, remplacé les recours à l'arme à feu. Dans aucun cas l'utilisation des armes à feu n'a diminué. Donc le Taser c'est juste devenu encore une arme de plus. En fait les moments dans les interventions policières où on a recours à une arme par les forces à ordre ont augmenté. C'est pour toutes ces considérations que le groupe Ensemble à Gauche, tout comme la commission, s'oppose très fermement à ce postulat et invite ses collègues à faire de même.

M. Vincent Vouillamoz (V'L) : – Je voulais également remercier le postulant d'ouvrir ce débat, ainsi que son porte-parole Valentin Christe d'avoir largement développé les arguments en faveur du Taser. Nous sommes divisés sur le fond, mais les Vert'libéraux déclarent quand même une certaine sympathie pour les réflexions ouvertes par ce postulant, tout comme d'ailleurs par le pour le prochain postulat, qui traitera de la pertinence du port d'une arme à feu par tous les membres du Corps du police, ou pas.

Tout comme Louis Dana pour le PS ou Constance Von Braun des Verts, nous estimons aussi qu'une étude mériterait largement d'être faite sur l'équipement des forces de l'ordre. Nous soutiendrons donc le renvoi de ce postulat à la Municipalité en vous invitant à faire de même, notamment pour que nous disposions d'une étude circonstanciée par les professionnels concernés.

M. Valentin Christe (UDC) : – Plusieurs choses plus ou moins intéressantes ont été dites. Je vais essayer de répondre à celles qui le méritent. En ce qui concerne tout d'abord la distinction que Louis Dana a essayé de créer s'agissant des moyens de protection versus, si j'ai bien compris, les moyens de contrainte – il me pardonnera si ça n'est pas exactement le terme qu'il a utilisé, mais je crois que, dans l'ensemble, le contenu y est – je crois que c'est une distinction qui est en réalité très artificielle, cher collègue Dana, parce que, en faisant usage d'un Taser, le policier se protège lui-même, mais, dans une certaine mesure protège aussi la personne qui est la cible en l'occurrence,

puisque, dans un certain nombre de cas, s'il n'avait pas pu recourir au Taser, il aurait eu recours à l'arme à feu. Donc oui, en réalité, il s'agit aussi bien de protéger le policier que les tiers contre les risques de balles perdues, si on peut le dire comme ça, et le risque d'utiliser des moyens de contrainte beaucoup plus dangereux.

Sur la distinction entre le groupe d'intervention et Police secours, respectivement de la police de proximité, nous en avons eu bien conscience au moment du dépôt du postulat et d'ailleurs la presse s'en était fait l'écho. Nous savons parfaitement qu'à l'heure actuelle, le groupe d'intervention de la police de Lausanne est équipé du Taser. Il se trouve que c'est un petit groupe à l'effectif réduit en comparaison de l'ensemble des effectifs qui patrouillent dans notre ville tous les jours, et c'est d'ailleurs bien la raison pour laquelle nous souhaitons que Police secours, respectivement les agents de terrain, tout ou partie des agents de terrain, si je cite le texte précis du postulat, soient équipés, c'est de manière à pouvoir répondre rapidement aux situations d'urgence lorsqu'elles se présentent et ne pas avoir à attendre l'arrivée du groupe d'intervention pour pouvoir faire face. Et c'est le même raisonnement, mesdames et messieurs, qui a présidé à l'acquisition par le Corps de police d'armes d'épaule pour équiper les véhicules de Police secours et non pas effectivement du groupe d'intervention qui en était doté de longue date. C'est le même raisonnement, c'est-à-dire que dans un certain nombre de situations, il est nécessaire que les agents qui répondent en premier lieu à la situation d'urgence, disposent des outils qui leur permettent d'intervenir de la manière la plus adaptée et la plus proportionnée possible, et c'est évidemment dans ce sens-là que cette proposition s'inscrit. Et d'ailleurs on n'a pas entendu le PS s'offusquer à l'époque du fait que la police faisait l'acquisition pour ses agents de terrain, encore une fois, d'armes longues.

En ce qui concerne les moyens de proportionnaliser, notre collègue Verte invente des néologismes, j'entends volontiers. Je constate aussi qu'il est question de désarmer la police. Je ne sais pas exactement avec quoi les agents en question vont répondre lorsqu'ils seront confrontés à des situations d'urgence où leur propre vie est mise en danger. Peut-être qu'on leur conseillera de se servir de leurs jambes pour s'éloigner le plus vite possible, mais vous reconnaîtrez que ça n'est peut-être pas là le meilleur moyen d'assurer la sécurité publique, qui est, faut-il le rappeler encore une fois, une des tâches fondamentales, si ce n'est la tâche fondamentale de la police.

Alors, Mme Meinherz nous explique qu'on n'aurait pas démontré en quoi le Taser permettrait de mieux faire face à un certain nombre de situations dangereuses que l'arme à feu. Peut-être n'a-t-elle pas écouté mon introduction dans laquelle j'expliquais qu'effectivement, un certain nombre d'individus équipés d'objets éminemment dangereux, comme des haches ou des couteaux ont pu être neutralisés par l'utilisation d'un Taser dans d'autres cantons. Mais c'est un fait. La réalité, ou l'alternative, si on peut l'exprimer ainsi, c'est que, dans ce genre de situation, l'alternative qui est proposée, c'est ce qu'on appelle, ou qu'on n'ose maintenant plus appeler dans le jargon, la « doublette ». Pour le dire autrement, il s'agit d'une succession rapide de deux coups de feu dans la zone du torse. Je vous laisse imaginer les dégâts que ça peut engendrer chez les personnes qui subissent ce genre de traitement en comparaison à un pistolet à impulsion électrique. Peu importe de savoir si les personnes qui reçoivent ce genre de traitement portent en l'occurrence un pacemaker ou pas. Donc là, je crois que vous êtes simplement hors sujet, chère madame Meinherz.

Il s'agit, je l'ai dit encore une fois, pas d'une arme de plus, il s'agit même, j'ai envie de dire, d'une arme de moins, parce que dans un certain nombre de cas, on utilisera une contrainte qui est en réalité moins intense sur les personnes concernées. Mais manifestement, vous n'avez pas envie de l'entendre, donc on s'engage dans un dialogue de sourds. J'entends votre raisonnement sur le fait que faire usage d'un appareil ou d'un pistolet à impulsion électrique sur une personne qui porte un pacemaker soit dangereux, tout comme il est certain que l'utilisation d'un spray au poivre sur une personne asthmatique ou qui souffre de problèmes respiratoires est incontestablement dangereuse, tout comme l'utilisation d'un bâton tactique sur une personne qui souffre d'ostéoporose ou de la maladie des os de verre est très certainement dangereuse. Je l'ai dit en introduction, le maintien de l'ordre, l'utilisation des moyens de contrainte, c'est un domaine dans lequel le risque zéro n'existe tout simplement pas. Alors manifestement, vous n'avez pas envie de l'entendre, dont acte, mais je crois qu'il vous faut simplement faire face un tout petit peu à la réalité et sortir des schémas préconçus.

Le risque zéro n'existe pas. Il ne s'agit pas de remplacer l'arme à feu, il s'agit d'offrir un moyen complémentaire pour réagir de la manière la plus proportionnée possible et adéquate aux situations dangereuses. Dans ce sens-là, il s'agit évidemment de renvoyer ce postulat à la Municipalité, qui y

réservera le sort qu'elle juge bon, notamment, et comme l'a très justement dit Pauline Blanc, en concertation avec la Police cantonale, respectivement les autorités cantonales.

La discussion est close.

Mme Constance Von Braun (Les Verts), rapportrice remplaçante : – Il y avait, lors des conclusions de la commission, 5 voix pour le renvoi à la Municipalité, 7 refus et 0 abstention.

Le Conseil, par 20 oui, 42 non et 1 abstention, approuve la conclusion de la commission, soit décide de refuser la prise en considération de ce postulat.

(insérer délibéré)

Postulat de M. Oleg Gafner et consorts : « Employeur responsable : pour un meilleur accompagnement des victimes de harcèlement sexuel et psychologique »

Rapport

(insérer doc)

Discussion

Mme Anne Berguerand (Les Verts), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

M. Oleg Gafner (Les Verts) : – Parlons peu, mais parlons chiffres. Le harcèlement sexuel en Suisse est en constante augmentation : 1435 cas en 2020 pour toute la Suisse, selon les derniers chiffres publiés par la Confédération. 90% des victimes d'agressions sont des femmes et une grande partie de ces agressions ont lieu dans la rue, et cette catégorie-ci d'agressions est en augmentation. Un autre chiffre, une fourchette de chiffres importante et intéressante, entre 20 et 60% des femmes subissent une telle agression au cours de leur vie.

Parlons peu, mais parlons Ville maintenant. A l'échelle de la Ville de Lausanne, sur les 5000 employés de la Ville de Lausanne, 44 % d'entre elles sont des collaboratrices et sont donc potentiellement concernées par ce fléau. En chiffres, ça représente près de 1320 collaboratrices. Un autre chiffre intéressant, c'est que les situations de harcèlement sexuel et psychologique surgissent entre 55% et 40 % sur le lieu de travail. Ce sont les chiffres du dernier rapport du Conseil fédéral sur la question en réponse aux postulats à la motion Reynard, et une autre étude, moins récente, du SECO qui date de 2008 situe ce chiffre à 28% pour les femmes et à 10% pour les hommes.

Un autre phénomène connexe, mais toutefois tout aussi important, le harcèlement sexuel numérique en Suisse est aussi en augmentation et concerne près de 25 % des jeunes. Comme quoi cela concerne aussi les parents des personnes concernées et donc des personnes employées par la Ville, pour justifier aussi la mention des proches dans ce postulat.

Parlons peu, mais parlons plaintes maintenant. En matière de plaintes pénales concernant ce type d'infraction, 47,7% des plaintes sont closes par ordonnance, 27% d'entre elles donnent lieu à un classement et 12% des plaintes débouchent sur une non-entrée en matière. Le Conseil fédéral, dans son rapport récent sur la question, que je vous invite vraiment à lire, qui est très instructif sur la question, précise d'ailleurs que, dans le milieu du travail, soit les mesures sont trop peu nombreuses ou interviennent beaucoup trop tard dans le processus, puisque, généralement, les personnes qui travaillent et qui sont concernées par ce genre de situation dans leur vie professionnelle se soldent par un départ, par une démission ou par un arrêt maladie longue durée.

Dans les cas par contre qui aboutissent sur une plainte pénale, et c'est vraiment très peu de cas, et c'est là qu'on touche au cœur du postulat, c'est le parcours de la combattante – et je dis bien le parcours de la combattante vu les statistiques que j'ai énoncées plus avant. Les traumatismes s'additionnent au cours de l'instruction et c'est là un peu tout le rôle de ce postulat, c'est d'essayer d'éviter de rajouter des traumatismes aux traumatismes. Donc, dans le cadre de votre instruction pénale, vous allez être retrouvée à renseigner la police, le Ministère public, vous êtes appelée

plusieurs fois à assister à des auditions sur plusieurs années, et tous ces rendez-vous de justice donnent lieu à des justificatifs d'absence, mais qui vous donnent le droit à être absent uniquement le jour J d'une audition. Total, pour parler chiffres toujours, on ne prend pas en compte la dureté de la procédure ni l'avant et l'après qui suit une audition ou un procès.

Alors comment est-ce que la situation est réglée à Lausanne ? Je réponds aussi basé sur l'excellent rapport de notre collègue Berguerand en la matière. La question est généralement réglée par la catégorie « affaires de famille », qui est limitée dans le temps et qui permet très peu de congés sur une année. L'autre alternative, c'est les congés maladie qui sont, eux aussi, bien sûr limités. La Ville de Lausanne, à l'occasion de la commission qui a statué sur ce postulat, a rappelé qu'elle agissait au cas par cas, mais qu'il n'y avait pas de directive généralisée ni publicisée en la matière pour inciter les personnes concernées à demander un accompagnement particulier. En conclusion, ce phénomène représente bien des cas et concerne éminemment la Ville de Lausanne.

Pour parler maintenant des demandes concrètes de mon postulat, elles sont au nombre de trois. La première c'est d'accorder des congés payés dédiés quand une victime ou une proche de victime en cours de procédure venait à avoir besoin de congés supplémentaires que le seul jour de procédure ou d'audience qui le concerne. Deuxième demande, que des documents dédiés à l'accompagnement du personnel vivant ces traumatismes-là, de savoir comment on peut au mieux les accompagner dans ces situations. Puis dernière mesure, plus simple, de publiciser les prestations des centres LAVI auprès du personnel, qui sont encore largement peu connus.

Une précision de marque et je la dois à un membre de la commission qui m'avait posé la question, ces trois mesures ne s'appliquent pas uniquement aux cas d'agression sexuelle et psychologique qui se passe entre deux collaborateurs et deux collaboratrices de la Ville. Bien sûr que si une agression sexuelle devait avoir lieu dans le domaine privé, elle impacte aussi son état psychologique en tant qu'employé par la Ville de Lausanne, et donc j'entends bien si ce postulat est renvoyé à la Municipalité, ce que j'appelle le mes vœux, que la Municipalité comprenne l'ensemble de ces cas.

J'ai dit plus avant, l'essence de ce postulat c'est de ne pas rajouter des traumatismes aux traumatismes. J'ai renoncé volontairement à faire une motion sur le RPAC pour laisser les modalités de justificatif, de durée et de transmission au SPEL à la Municipalité. C'est vrai que c'est une question particulièrement sensible, donc ça vaut la peine qu'elle soit largement étudiée par des spécialistes RH, mais aussi de vous dire, et je vous renvoie là aussi au rapport Berguerand que vous avez certainement lu toutes et tous, qu'un rapport-préavis est absolument nécessaire sur cette question, puisque la documentation existante disparate d'un service à l'autre est en train d'être mise à jour, donc elle n'est pas encore connue comme telle par l'ensemble du personnel, que de nouvelles formations sont en train d'être mises en place par le SPEL et que la Ville de Lausanne entend aussi communiquer plus largement par la suite à propos de ces situations. Donc voilà je pense que quoi qu'on pense de cette mesure phare qui est cette mesure de la conclusion numéro une, un point de situation de la part de la Municipalité est plus que nécessaire et intéressant à obtenir.

Un autre élément maintenant. On a reçu par le biais de la commission des informations sur comment ces cas étaient adressés en Ville de Lausanne. Beaucoup est fait par le cas du congé maladie, mais ça suppose déjà que vous ayez du personnel à l'écoute, un personnel qui soit particulièrement sensible à ces questions et qui soit d'accord de vous mettre en congé un jour avant une audition, un jour après, alors qu'il ne s'agit pas à proprement parler d'une maladie, puisque c'est un cas bien spécifique, mais ça vous demande aussi d'accepter en tant que collaboratrice et collaborateur de sacrifier des jours de maladie qui vous sont décomptés pour ces situations qui sont indépendantes de votre volonté.

Dernière chose que je souhaite souligner, puisqu'aujourd'hui, et le SPEL nous a répondu en ce sens en commission, la Ville est très sensible à ces questions et répond au cas par cas, mais le cas par cas ça veut pas encore dire que toutes les personnes concernées savent qu'elles peuvent faire appel à leur hiérarchie lors de ces genres de situations et j'appelle vraiment à ce que la Municipalité continue le travail qui est en train d'être fait de nettoyage, de toilettage sur les prestations et le suivi qu'elle entend proposer à ces personnes, et ce de manière spécifique.

En conclusion, vu la réorganisation récente de la Cellule ARC, de la mise à jour en cours de la documentation du SPEL, vu aussi la sensibilité de la Municipalité à ce propos, et à cet égard je peux

illustrer la démarche qu'a la Direction sécurité économie en mettant en place une brigade spécialisée pour ce genre d'infractions, il y aurait une certaine cohérence d'attendre de la Ville aussi de se positionner pour ses propres collaboratrices et collaborateurs en matière de congés et aussi de vous dire, et ça je renvoie au postulat Petoud, qu'un autre postulat de notre Conseil demande de statuer sur des congés spécifiques. Il existait des congés spécifiques dans l'ancienne version du RPAC de mémoire. Ils ont été supprimés, mais je pense que même si la Municipalité devait s'opposer à ces deux mesures, il serait en tout cas loisible et intéressant que la Municipalité nous explique en quoi la suppression de ces congés spécifiques est positive et comment elle adresse ces deux situations et pour ce qui est de la situation dont on discute ce soir des personnes victimes de harcèlement sexuel et psychologique. Pour toutes ces raisons, je souhaite vraiment le renvoi de ce postulat en Municipalité et je vous remercie pour votre soutien.

Mme Manon Zecca (EàG) : – Merci aux postulants d'avoir proposé ce postulat, que nous saluons. Les questions qu'il soulève sont importantes et même fondamentales pour une meilleure égalité dans l'administration lausannoise.

Avec Ensemble à Gauche, on a à cœur de défendre les employés de la Ville, mais également de réfléchir à une manière plus globale de prendre en charge les questions de harcèlement, de harcèlement sexuel et de mobbing, car c'est évidemment aussi sur la question de la prévention qu'il faut intervenir et bien en amont des thématiques. Par rapport à cette question précise soulevée dans le postulat, dans le rapport de commission, il est précisé que, majoritairement, ce sont les victimes qui sont mutées et non les agresseurs des services. On aimerait avoir des informations à ce sujet de la part de la Municipalité, si possible. En tout cas, il est absolument nécessaire que cette pratique change. En effet, on défend, comme d'autres associations et d'autres partenaires qui aident des victimes, pas seulement pour les questions liées au travail, mais en général, que la personne qui agresse, la personne qui viole, la personne qui frappe, s'en va, et non les victimes.

J'aimerais également poser quelques questions à propos du travail effectué par la Cellule ARC. Depuis son entrée en vigueur, combien de cas ont été traités ? Dont combien ont abouti à des mesures de conciliation, combien à des mesures de procédure pénale et, sur ces dernières, combien ont abouti à des condamnations ? Combien de temps dure en général une procédure ? Parce qu'on l'a dit, c'est souvent des temps longs qui sont très pénibles à vivre et pour lesquels l'employeur doit absolument donner et mettre en place un soutien pour les victimes. Donc on soutient tout à fait les préoccupations de ce postulat et on se réjouit qu'il soit renvoyé à la Municipalité, qu'on puisse lire un rapport-préavis sur ce thème.

Mme Coralie Dumoulin (PLR) : – Tout comme Mme Zecca, le groupe PLR remercie infiniment le postulant, car il est extrêmement important de parler de cette situation intolérable de harcèlement sexuel. Notre position, c'est clair, c'est tolérance zéro.

Pourtant la majorité du groupe refusera la prise en considération de ce postulat pour deux raisons principalement. D'abord, parce que beaucoup d'éléments ont déjà été donnés par la Municipalité pendant la commission, qui nous donnent entièrement satisfaction, notamment en réponse aux conclusions 2 et 3, auxquelles nous adhérons entièrement. Et, finalement, le renvoi à la Municipalité se justifierait pour répondre à la conclusion 1, surtout. Et c'est là où on n'est pas aligné avec le postulant, parce que cette conclusion est assez contraignante, très précise, mais donne trop de place à l'interprétation. C'est pour ça qu'on ne peut pas adhérer à cette conclusion en particulier. Ce qui fait qu'on ne veut pas contraindre la Municipalité à devoir répondre à cette conclusion-là.

Mme Joëlle Racine (soc.) : – Merci aux postulants d'avoir proposé ce postulat, qui permet d'améliorer la prise en charge des personnes victimes de harcèlement.

Les discussions qui ont été menées au sein de la commission ont mis en avant déjà des mesures que l'administration lausannoise applique dans l'accompagnement des collaboratrices et collaborateurs victimes de harcèlement. Nous saluons évidemment ces initiatives déjà entreprises, notamment les efforts de sensibilisation des cadres et du personnel de la Ville. Nous saluons aussi les pratiques qui sont déjà mises en place en termes de congés payés pour les victimes pendant la période d'enquête judiciaire ou de médiation. Mais des améliorations sont évidemment toujours possibles, et c'est ce qui est proposé par ce postulat, notamment pour le soutien à des personnes victimes de violences dans le cadre privé, en plus du cadre professionnel, et dans la mise en place d'une communication proactive et des congés payés dédiés. La Municipalité peut et doit montrer la voie de l'exemplarité. Le groupe socialiste soutient donc le renvoi du postulat à la Municipalité.

La discussion est close.

Mme Anne Berguerand (Les Verts), rapportrice : – La prise en considération du postulat est appuyée par 10 oui et 2 non. Donc la commission recommande au Conseil communal de renvoyer ce postulat à la Municipalité.

Le Conseil, par 55 oui, 3 non et 7 abstentions, approuve la conclusion de la commission, soit décide de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

(insérer délibéré)

Postulat de Mme Olivia Fahmy et crts : « Pour une adhésion de la Ville de Lausanne au projet "trans welcome" »

Rapport

(insérer doc)

Discussion

M. Oleg Gafner (Les Verts), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

M. Oleg Gafner (Les Verts) : – Je prendrai la parole ce soir au nom de la postulante, Mme Olivia Fahmy. La situation professionnelle des personnes trans et en coming out est fortement marquée par les discriminations. Depuis mars 2018, Transgender Network Switzerland, que j'appellerai plus après TGNS, soit l'organisation nationale de et pour les personnes transgenres, propose le projet Trans Welcome. Avec ce projet, TGNS accompagne diverses entreprises, organisations non gouvernementales et administrations publiques pour soutenir les personnes trans dans le monde du travail en mettant en place un environnement accueillant à leur égard et en assurant les conditions propices au processus de coming out.

Deux enquêtes effectuées par TGNS en 2014 et en 2015 montrent que la situation professionnelle des personnes trans et en coming out est fortement marquée par les discriminations. Par exemple, le taux de chômage des personnes trans en âge de travailler est cinq fois plus élevé que le taux de chômage moyen en Suisse. Malheureusement, ce n'est que l'une des discriminations subies et je vous invite à consulter le site internet de l'organisation, qui fournit plus d'informations et de statistiques. Donc aujourd'hui, il y a trop souvent un risque de subir des discriminations dans le monde du travail, de se voir refuser un emploi, licencier ou maltraiter pour les personnes transgenres.

Le projet Trans Welcome vise à remédier à cette situation en mettant à disposition, en l'occurrence d'une collectivité publique, des prestations pour mettre en place un environnement de travail inclusif pour les personnes trans. Ça demande des compétences et des expériences spécifiques, ça demande de solliciter des expertes et des experts, et ce postulat se propose tout simplement de rejoindre ce réseau, cela sur le modèle de l'administration fédérale, les villes de Berne, Genève, Kloten et Zurich, de l'université de Fribourg et de la Ville de de Fribourg elle-même, qui a rejoint le réseau suite à un postulat de nos collègues Vertes en Ville de Fribourg – on les remercie au passage pour avoir nourri littéralement ce postulat. C'est donc à la fois un engagement concret et un soutien clair qu'apporterait la Ville de Lausanne et nous vous invitons ainsi à soutenir ce postulat.

Mme Patrizia Mori (UDC) : – Nous estimons que ce Conseil communal a déjà fait énormément pour les minorités LGBT, notamment discuté l'an dernier lors du préavis 2021/57. L'association Trans Welcome y est d'ailleurs citée. Accepter ce postulat serait donc redondant.

De plus, le site Web de cette dernière n'est pas vraiment mis à jour, il y a beaucoup d'anglicismes, il n'est pas très clair. Comme vous le savez, nous nous soucions de tout projet local, et donc il serait peut-être mieux de s'engager avec une association francophone comme EPICENE, active dans

toute la Romandie, au même titre que TGNS en Suisse alémanique, comme me l'a suggéré la secrétaire des femmes UDC romandes.

Dans un cadre plus large, vouloir que Lausanne s'agrège à une association ou même des projets semble trop vaste, le caractère de ceux-ci étant éphémère. Nous pouvons alors ouvrir les robinets et proposer sans cesse des liens avec tout plein d'autres associations. Cela n'aurait pas de limite. Je garde mon opposition et je vous conseille de vous opposer aussi.

Mme Agathe Raboud (EàG) : – Dans le cadre de sa politique LGBTIQ+, si la Ville de Lausanne veut avoir une réelle démarche inclusive envers les minorités telles que les personnes trans, il est important qu'elle mette en place un climat de travail qui leur soit favorable en son sein. Pour cela, l'accompagnement par une structure telle que le projet Trans Welcome semble pertinent, afin qu'elle soit accompagnée par des personnes concernées pour pouvoir proposer des mesures adaptées. De plus, comme il est noté dans le rapport de commission, le trop-plein de politiques publiques n'existe pas en matière de lutte contre les discriminations et je ne crois pas qu'on ait à craindre une redondance. Le groupe Ensemble à Gauche soutient donc le postulat invitant la Ville de Lausanne à adhérer au projet Trans Welcome et vous invite à faire de même.

M. Samuel de Vargas (soc.) : – En 2021, la Municipalité a présenté un plan stratégique afin de mener une politique active contre les discriminations faites aux personnes LGBTIQ+. Ce projet se décline dans les trois axes suivants : un espace public ouvert et accueillant, des prestations publiques inclusives et une politique du personnel sans discrimination à l'égard des personnes LGBTIQ+. Ce n'est pas tout, un fonds de 250 000 francs a été constitué afin de soutenir divers projets portés par des collectifs. De plus, une personne spécialisée en charge des questions LGBTIQ+ a été engagée à l'Observatoire de la sécurité et des discriminations pour coordonner les mesures et a commencé son travail au sein de la Ville en février 2023. La proposition de notre collègue Fahmy, soit que la Ville de Lausanne adhère au projet Trans Welcome, est en parfaite ligne avec la politique menée en la matière. C'est pourquoi le groupe socialiste soutiendra le renvoi de ce postulat à la Municipalité.

Mme Josée Christine Lavanchy (UDC) : – Alors je tenais à préciser que toute ma vie j'étais l'amie et le soutien des LGBTIQ+, mais, pour des raisons financières, je voterai non. En plus, effectivement, un délégué a été nommé et c'est parfait, mais je pense aussi que les communautés homosexuelles ou LGBTIQ+ se fédèrent suffisamment pour lutter contre les discriminations.

M. Oleg Gafner (Les Verts) : – Je ne pensais pas reprendre la parole, mais je répondrai quand même très rapidement à Mme Lavanchy et à Mme Mori.

Ce n'est pas parce qu'on a voté un rapport-préavis qu'on en fait trop, c'est parce qu'il y avait beaucoup trop à faire pour ne rien faire et qu'il faut que la Ville se mette à faire beaucoup plus. Et puis, comme l'ont dit nos collègues du PS et d'Ensemble à Gauche, ça va dans la droite ligne de ce qui a été voté, et c'est pour ça que je pense qu'il est vraiment fondamental qu'on accepte ce postulat aujourd'hui. Enfin, sur la clarté des intentions de ce postulat, la demande est hyper simple. Il y a un réseau de villes qui bénéficient de soutien d'experts et d'experts sur l'accueil et l'accompagnement des personnes concernées, et on demande que la Ville y adhère. Voilà, j'espère que ça vous a éclairé, ma chère collègue Mori.

La discussion est close.

M. Oleg Gafner (Les Verts), rapporteur : – Par 8 voix pour et 2 voix contre, la commission s'est prononcée en faveur d'un renvoi de ce postulat à la Municipalité.

Le Conseil, par 53 oui, 6 non et 3 abstentions, approuve la conclusion de la commission, soit décide de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

(insérer délibéré)

Postulat de Mme Olivia Fahmy et crts : « Statues dans l'espace public : faire intervenir des artistes pour faire coexister les mémoires et les présences »

Rapport

(insérer doc)

Discussion

Mme Isabelle Bonillo (EàG), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

Mme Alice Girardet (Les Verts) : – Ma collègue Olivia Fahmy, qui a déposé le postulat que nous traitons ce soir, étant absente aujourd'hui, j'ai l'honneur de vous lire la prise de parole qu'elle avait prévue.

Mesdames et messieurs, il n'y a pas de représentation de personnalité féminine dans l'espace public lausannois. Il y a des noms, certes, mais il n'y a pas de personnalités historiques, il n'y a aucune de nos illustres figures, lausannoises ou non, qui a le droit à son monument. Et pourtant, on sait très bien qu'on a des centaines de femmes illustres, donc là n'est pas la question. Aucune de ces personnalités de femmes n'a le droit, tel le général Guisan chevauchant sa monture à Ouchy, aucune n'a l'honneur d'avoir son monument et nous, comme citoyens et citoyennes, de regarder cette personnalité de femme avec cette forme d'admiration à laquelle invite la sculpture.

Il y a certes des muses et des modèles, des femmes représentées peu vêtues et sculptées pour le premier plaisir du sculpteur, au masculin, puisqu'il y a aussi en proportion très peu d'œuvres dans l'espace public lausannois qui sont exécutées par des artistes femmes. Il y a encore à Lausanne une rue Agassiz, du nom du scientifique qu'on regarde aujourd'hui avec un vrai regard critique, puisque celui-ci a contribué à théoriser les plus abominables théories racistes et a contribué à alimenter un imaginaire qui a coûté la vie à des millions de personnes et qui continue de coûter la vie. Mais il n'y a pas une seule illustre personnalité lausannoise ou non qui ne soit pas blanche dans l'espace public.

C'est particulièrement important en matière de culture et de présence de l'art dans nos vies, parce qu'on ne parle pas de musées, dont on sait encore que leurs portes ne sont pas faciles à pousser pour tout le monde, mais on parle de l'espace public. On parle de modèles auxquels les enfants de Lausanne font face tous les jours et qui nourrissent leurs imaginaires, nos imaginaires. Ce sont des objets qui expliquent à nos jeunes de quoi le monde est fait et c'est donc important.

Ce postulat propose tout simplement de rétablir ce déséquilibre. On sait que la Municipalité, et Mme la municipale Florence Germond sont tout à fait sensibles à ce sujet, ce qu'on salue. Et il y a du reste déjà une œuvre de l'organisation des nouveaux commanditaires qui est en cours de processus d'évaluation, et on s'en réjouit énormément. Ce postulat n'est donc qu'un coup de pouce supplémentaire pour rétablir une balance, en l'occurrence complètement déséquilibrée dans la question de représentation dans l'espace public à Lausanne.

Je préciserai encore que, sur la forme, les choses sont, à mon sens, vraiment ouvertes. Nous ne sommes pas là pour dire aux services et expertes concernés comment travailler. Dans le postulat, je suggérerais par exemple la possibilité d'installer les futures commandes artistiques publiques proches de celles qui existent pour apporter un regard critique sur celles-ci, apporter un regard critique sur l'histoire, sans que les œuvres s'excluent mutuellement.

Mme Coralie Dumoulin (PLR) : – Le groupe PLR est très sensible à la question des femmes et de leur représentativité dans l'espace public, mais ne pourra définitivement pas soutenir ce postulat gag. Je vous passe, par exemple, les discussions en commission sur les exemples situés par la postulante, pour le trop-plein de représentativité masculine dans l'espace public. Vous conviendrez que Guillaume Tell et le général Guisan étaient d'une époque où il y avait peut-être un peu moins de femmes influentes, excusez-moi. Je vous passe également les discussions sur les interventions. Alors là, on a aussi également beaucoup rigolé en commission. Il s'agissait ensuite de voir les interventions possibles par rapport aux sensibilités de l'artiste, etc. Les exemples donnés étaient quand même assez cocasses.

Il a même été proposé, et je cite le rapport, de réécrire le postulat à cause de son manque de clarté. Je crois que c'était assez clair que ce postulat n'avait vraiment pas lieu d'être, surtout que la Municipalité nous a expliqué toutes les démarches qui sont entreprises actuellement, dont le nouveau commanditaire, juré citoyen, etc. pour le travail pour la représentativité hommes-femmes sur l'espace public. On encourage d'ailleurs ce travail de la Municipalité, mais nous refusons ce postulat qui n'a vraiment pas de contenu crédible.

Mme Séverine Graff (soc.) : – Rapidement, le groupe socialiste va apporter un coup de pouce au coup de pouce. On remercie d'abord la postulante et on va soutenir le renvoi de ce postulat à la Municipalité. Postulat d'ailleurs qui peut être vu comme le prolongement du postulat Brayer sur la place des femmes artistes et des œuvres de femmes sur la place publique.

Effectivement, on avait quelques doutes concernant la nature exacte des interventions vis-à-vis des œuvres, intervention sur les statuts, et puis intervention qui, disons, qui prendra la forme de discours complémentaires contextualisant la production de ces œuvres. Effectivement, il y avait un certain flou, mais on soutient l'intention de la postulante. La visibilité des femmes dans l'espace public est une thématique centrale.

M. Valentin Christe (UDC) : – Malheureusement, je n'ai pas eu le privilège d'assister à cette séance de commission, mais, manifestement, j'ai raté quelque chose. Je le regrette encore amèrement aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, je dois vous dire que le groupe UDC est, lui aussi, assez sceptique à la lecture de ce postulat. C'est vrai que s'en prendre à la figure du général Guisan, tout de même, il fallait oser.

Quoi qu'il en soit, nous avons pris bonne note du fait que figure dans le rapport de commission la phrase suivante « ce postulat est surtout fait pour amener à une volonté politique et n'amènerait pas de surcharge budgétaire supplémentaire – j'apprécie particulièrement le terme de surcharge, soit dit au passant – puisqu'il existe déjà une commission des arts visuels, des pour cent culturels et un budget culturel que l'exécutif peut arbitrer intelligemment ». Nous prenons donc bonne note du fait qu'il est dorénavant acquis dans ce Conseil que ça n'amènera pas à des dépenses supplémentaires, compte tenu du fait que l'adoption de ce postulat ne semble pas vraiment faire l'ombre d'un doute à la lumière des propos qui ont déjà été tenus jusqu'à présent. Donc on espère peut-être que, sans surcharger le budget, encore une fois, on nous épargnera une performance douteuse d'art contemporain à proximité immédiate de la statue équestre du général Guisan ou du buste de Jean-Pascal Delamuraz, ou d'autres figures éminentes de l'histoire lausannoise, vaudoise ou suisse, et puis qu'on fera usage de ces projets avec un peu d'intelligence et de dignité.

Pour ce qui est de la présence ou de la visibilité des femmes dans l'espace public, j'observe quand même que c'est une démarche qui est déjà passablement engagée, puisqu'il n'y a à peu près pas une rue du nouveau quartier des Plaines-du-Loup qui porte un nom autre qu'un nom féminin. Le groupe UDC va s'opposer à ce postulat et restera attentif à ce que les engagements qui ont été pris soient tenus, savoir que cela ne conduise pas à des dépenses supplémentaires.

M. Vincent Vouillamoz (V'L) : – Je relève que toutes les statues féminines de l'espace public ne sont pas dévêtues, à l'image de la Justice, qui est juste sous nos fenêtres, qui est bien vêtue et armée en même temps. Ceci dit, les Vert'libéraux partagent pleinement l'analyse de la postulante sur les représentations de la femme dans l'espace public. On relève notamment que le postulat ne demande pas, comme sous d'autres cieux, d'abattre des statues, mais a le mérite intelligent, à notre avis, de faire vivre ce patrimoine, que parfois on ne voit plus, par des interventions contemporaines qui peuvent donner lieu à des débats publics intéressants. Convaincu que la majorité soutiendra ce postulat, nous le ferons également et nous attendons que sa mise en œuvre, tel que l'a rappelé Valentin Christe, soit financée par le budget culturel ordinaire, sans création de nouvelles charges.

La discussion est close.

Mme Isabelle Bonillo (EàG), rapportrice : – Malgré tous les doutes formels qu'il semble y avoir sur la visibilité des femmes dans les structures publiques, le renvoi du postulat à la Municipalité est adopté par 7 voix contre 3 et 1 abstention, avec la précision d'une attention toute spéciale portée à l'accès des personnes ayant un handicap.

Le Conseil, par 44 oui, 16 non et 2 abstentions, approuve la conclusion de la commission, soit décide de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

(insérer délibéré)

Postulat de M. Xavier de Haller : « Donnons un coup de gaz à la transition énergétique ! »

Rapport

(insérer doc)

Discussion

M. Ilias Panchard (Les Verts), rapporteur remplaçant : – Je n'ai rien à ajouter au rapport de notre ancien, mais néanmoins excellent collègue, Alain Hubler.

La discussion est ouverte.

Mme Marlène Bérard (PLR) : – Vous l'avez compris, le but de ce postulat est de faciliter la transition énergétique. Cette transition doit passer par des mesures qui permettent de réduire les émissions de CO₂. La Ville a annoncé ses ambitions, mais elle n'a pas détaillé les moyens pour parvenir à remplir les objectifs qu'elle s'est fixés. L'avantage du postulat de Haller est de permettre d'avoir une liste, un catalogue de possibilités pour permettre une meilleure transition énergétique.

Comme je l'ai dit avant, pour atteindre ces objectifs, il faut des alternatives à ce qui se fait aujourd'hui. L'alternative à la voiture thermique est le véhicule électrique. Aujourd'hui, il est illusoire de penser qu'en 2030, on aura éradiqué la voiture sur le territoire communal. Les objectifs fixés par la Municipalité étaient d'interdire les voitures thermiques sur le territoire communal. Pour y parvenir, il va falloir développer les alternatives en matière de ressources énergétiques. La présence des bornes électriques est l'une des solutions qui seront nécessaires pour passer à cette transition énergétique. Expliquer aujourd'hui aux livreurs qu'il ne sera plus possible d'utiliser un véhicule ne sera pas possible. Expliquer aux ambulances qu'elles ne pourront plus circuler à Lausanne parce que c'est un véhicule ne sera pas possible. Il en va de même pour les pompiers, il en va de même pour les proches aidants, il en va de même pour les personnes à mobilité réduite.

Aujourd'hui, la réalité est que nous devons développer un parc automobile qui soit 100% électrique et pour y parvenir, il faut développer les infrastructures pour permettre cette transition. Je vais vous donner quelques exemples. Aujourd'hui, refuser le postulat de Haller, c'est admettre que ce Conseil ne veut pas faire un pas en avant, un pas vers la transition énergétique et souhaite finalement faire du sur place pour éviter toute évolution positive pour le transport motorisé vert. Je vous encourage naturellement à soutenir ce postulat et à le renvoyer à la Municipalité.

M. Sébastien Kessler (soc.) : – Pour être synthétique, à terme, les solutions doivent être de viser avant tout la sobriété, consommer ici, se déplacer autrement.

Les premières mesures du Plan climat de la Ville de Lausanne qui, contrairement à ce qui vient d'être dit, propose de nombreuses mesures et axes de quoi et comment faire, vont dans ce sens. Des abonnements aux transports publics attractifs, le développement des transports publics avec, parmi bien d'autres exemples, le tram ou le métro, et toutes sortes d'aménagements favorisant la mobilité douce ou active sont les pistes à suivre et entreprises déjà.

Certes, parfois, on assistera les bicyclettes de moteurs électriques, surtout à Lausanne, ville en pente. Mais, pour le dire autrement, on ne pédale pas sous le volant d'une voiture électrique. Et la subvention d'un vélo électrique n'a rien à voir avec la subvention d'un transport individuel motorisé. Tout cela versus ce que propose le présent postulat – réduire les coûts des macarons, exonérer de taxes, charger les couloirs de bus, ce qui, par des véhicules conduits par des non-professionnels, pose de réels soucis, il me semble. La question de charger aussi les voies de bus a déjà été discutée ici.

C'est vrai, le postulat propose aussi d'accorder des subventions. On peut être d'accord d'être en désaccord sur ce point, fausse bonne idée, me semble-t-il, car la transition, ici l'incitatif, est mal orientée. Car, outre le fait que de subventionner un vélo n'a rien à voir avec subventionner une auto, je l'ai déjà évoqué, remplacer un véhicule par un autre, qui me semble une transition trop douce,

trop coûteuse, qui repousse trop loin dans le temps, là où les transitions indispensables et urgentes doivent être plus disruptives. Plus encore s'il le fallait par les nombreuses preuves que le bouleversement météorologique nous donne depuis 2020, date du fameux Plan climat. Et tout cela en coûtant aux contribuables, pendant ce temps, du temps perdu.

Enfin, sur la mesure du développement du réseau de bornes électriques, rappelons justement qu'elle figure déjà dans l'axe 3 du Plan climat. En conclusion, ce postulat arrive trop tard. Les quelques bonnes pichenettes sont déjà dans le Plan climat. En réalité, ce sont les habitudes de mobilité, la performance, l'attrait des transports publics et la mobilité active qu'il faut accompagner et libérer de l'espace public en ville, et non reporter vers d'autres transports individuels motorisés. Le groupe socialiste vous incite, pour toutes ces raisons, à rejeter le postulat.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Sans surprise, et comme le Parti socialiste, les Verts refuseront ce postulat.

Je m'associe aux propos de M. Kessler. J'insisterai juste de mon côté sur l'emprise des véhicules ; qu'ils soient thermiques ou électriques, leur emprise sur l'espace public reste exactement la même. Au-delà des questions d'air, de bruit ou de climat, la problématique de la voiture en ville est aussi celle de cette emprise sur le domaine public. Nous souhaitons la réduire, et ce n'est pas simplement en remplaçant les véhicules thermiques par des véhicules électriques que nous allons le faire. Il faut développer les transports publics, développer de la mobilité active. Cela demande aussi de faire de la place, de supprimer une emprise actuellement utilisée par l'automobile, ou également pour désimperméabiliser les sols, pour planter des arbres, pour élargir des terrasses, pour donner plus de place à la convivialité, à la mobilité active et à la végétalisation en ville.

Pour toutes ces raisons, il est important de diminuer l'emprise de la voiture en ville, et ce n'est pas en substituant les véhicules thermiques par les véhicules électriques que nous y arriverons. Nous vous encourageons donc à refuser ce postulat.

Mme Franziska Meinherz (EàG) : – En conclusion, Ensemble à Gauche se rallie au groupe des Verts et au PS.

J'aimerais quand même revenir sur quelques points de ce postulat, parce que le postulant nous cite entre autres l'exemple de la Norvège, qui serait une sorte de paradis de la mobilité de l'avenir, notamment à cause des subventions qu'elle a pendant longtemps accordées aux voitures électriques. Cependant, le postulant évite de mentionner que les villes norvégiennes sont aussi dotées de péages urbains assez costauds. Si vous avez déjà une fois loué une voiture en Norvège, vous aurez sans aucun doute constaté qu'entrer en ville en voiture, ça coûte une fortune. Donc si on parle politique de voiture en Ville de Lausanne, peut-être il serait grand temps de revenir sur cette idée-là, qu'on pourrait tout à fait importer de la Norvège, qui est donc le paradis de la mobilité de l'avenir du PLR.

En outre, le postulat part un peu du principe que toute voiture électrique est bonne pour le climat. Ce n'est pas forcément le cas. Beaucoup des voitures électriques sont en partie électriques ; il s'agit de voitures hybrides. Beaucoup sont des SUV, donc des voitures extrêmement grandes, très gourmandes en énergie, qui nécessitent des places de parc toujours plus grandes, et qui sont donc en somme non seulement néfastes pour le climat et la réduction de la demande d'électricité qui est nécessaire, mais qui aussi privent la Municipalité de toute possibilité de pourvoir plus d'espace public urbain à d'autres formes de mobilité.

On vient nous parler du besoin des artisans, des menuisiers, des ambulances à avoir des voitures pour pouvoir faire leur métier. C'est vrai, c'est tout à fait vrai. Par contre, si toutes les rues de la ville sont bouchonnées par des voitures électriques, ça change quoi pour eux ? Ça veut toujours dire qu'ils n'arrivent pas à arriver à temps, qu'ils ont des monstres retards, etc. En réduisant tout simplement le nombre de voitures individuelles en ville, on facilite aussi la vie des commerçants et des feux bleus, qui dépendent d'une mobilité routière fluide. Donc, oui, bien sûr, nous sommes pour le développement d'un parc de véhicules utilitaires à 100% électrique, mais nous sommes aussi pour une réduction de voitures individuelles en ville. Et c'est pour cela que nous invitons l'assemblée à refuser ce postulat.

M. Vincent Vouillamoz (V'L) : – Nous remercions notre ancien collègue, Xavier de Haller, pour cet excellent postulat. Tout à fait d'accord avec Sébastien Kessler, ce postulat arrive bien tard, mais peut-être aurait-il dû être envoyé directement en Municipalité pour être traité plus tôt.

Si les Vert'libéraux estiment également que la place des voitures sur le domaine public est aujourd'hui bien trop grande et doit laisser sa place à d'autres usages, nous estimons également que le subventionnement des voitures individuelles ne devrait pas être mis au budget municipal.

Néanmoins, le postulat de Haller ouvre d'autres perspectives en faveur de la décarbonation de la mobilité, sans exclure notamment des péages, tel qu'évoqué par Franziska Meinherz. Donc il y a bien d'autres moyens, et la priorité étant de viser à décarboner la mobilité, toutes les mobilités sur le territoire communal, donc, chers collègues, si vous êtes en faveur de cet objectif, je vous invite chaleureusement à soutenir le renvoi de ce postulat à la Municipalité.

Mme Françoise Piron (PLR) : – Je me permets d'intervenir pour soutenir ce postulat, parce qu'il y a un des points qui me tient très à cœur, « accorder une subvention aux Lausannois qui convertissent en électrique un véhicule thermique ». Je fais partie de celles et ceux qui soutiennent le fait qu'au lieu de racheter une voiture neuve, il faudrait plutôt garder sa voiture le plus longtemps possible. Il me semble intéressant de savoir dans quelle mesure on pourrait soutenir les personnes qui convertissent un moteur thermique en moteur électrique. Il y a des recherches dans ce sens-là. Il faut simplement les favoriser. Et vous m'avez compris, c'est de ne pas racheter une voiture neuve électrique, mais de plutôt garder la sienne le plus longtemps possible. Car c'est possible technologiquement parlant de garder une voiture dix, vingt ou vingt-cinq ans. Alors, pourquoi pas accorder une subvention dans ce cas, c'est aussi une façon d'aller dans le sens de la durabilité.

Je ne me fais pas d'illusion, ce simple point du postulat ne vous fera pas changer d'avis, quoique de nouvelles solutions pour faire une transition un peu plus durable seraient aussi intéressantes à étudier. Et je reste convaincue qu'il y a une partie des Lausannois et Lausannoises qui auront toujours besoin d'une voiture. Vous ne pourrez pas éradiquer complètement la voiture. Et si ces voitures étaient électriques et si ces voitures passent à l'électrique, ce serait quand même mieux. Donc je ne comprends pas très bien votre position.

M. Valentin Christe (UDC) : – Je crois qu'on a là un vrai débat ce soir qui est intéressant et qui voit s'affronter, au fond, deux écoles de pensée assez antagonistes. La première, c'est la tendance verte décroissante qu'on qualifie aujourd'hui pudiquement de sobriété, c'est-à-dire le rationnement, les privations et autres interdictions, délires taxatoires, j'en passe et des meilleurs – on les connaît bien. Et puis, la seconde, c'est cette tendance qui estime plutôt que ce sont le progrès technologique et l'innovation qui vont permettre de répondre aux grands défis de notre temps. Alors est-ce qu'évidemment cette voie-là est facile, elle est simple à emprunter ? Sans doute pas. Mais disons qu'elle a au moins le privilège et le mérite, on va dire, de ménager un peu plus les libertés individuelles que ce qu'on a entendu jusqu'à présent dans cette salle.

Alors, évidemment, madame Meinherz, on pourrait considérer que si on veut libérer l'accès aux véhicules d'urgence, on peut supprimer les autres véhicules privés. On peut peut-être aussi penser qu'à force d'avoir artificiellement restreint la largeur des chaussées, en ajoutant par exemple des pistes cyclables ou bien des aménagements urbains, des parklets ou ce genre de fantaisies, aux frais du contribuable d'ailleurs, on a aussi considérablement entravé la circulation au centre-ville au point même qu'aujourd'hui, on crée artificiellement des bouchons à Lausanne. Donc on pourrait peut-être supprimer tous ces aménagements amusants pour dégager l'espace nécessaire aux véhicules d'urgence. Je suis sûr que là-dessus, vous et moi, on va s'entendre.

En ce qui concerne l'électromobilité, elle n'est sans doute pas la panacée, puisqu'évidemment, elle n'est intéressante que pour autant que l'électricité qui alimente ces véhicules soit elle-même d'origine décarbonée, sans quoi, on ne fait que repousser le problème plus loin. A cet égard, il est amusant de constater que certains aiment bien prôner l'électromobilité, mais sont un petit peu plus circonspects lorsqu'il s'agit de soutenir certains modes de production d'électricité, qui ont pour principal mérite de ne pas émettre de gaz à effet de serre, mais, enfin, là-dessus, chacun méditera comme il se doit. Et il se trouve que la population suisse, le peuple et les cantons auront l'occasion de voter là-dessus d'ici quelques années, je l'espère.

Alors voilà, il y a aussi toute une gamme, cela a été dit, d'utilisateurs et d'usages dans cette ville qui n'ont pas d'autre choix que d'employer des véhicules à moteur, fut-il électrique ou non. On n'imagine pas la COOP ou la Migros, ou d'autres grands supermarchés se faire réapprovisionner à coups de vélo-cargo. Ou alors, j'espère que certains ici vont prêter leur concours à l'opération. Je pense que ça va être assez amusant à observer. On n'imagine pas les PMR se déplacer en vélo électrique, pour ne citer que cet exemple-là, où les personnes âgées, ou les grandes familles, et j'en passe et

des meilleures. Donc oui, il y a un certain nombre d'usages pour lesquels la voiture individuelle, même si elle est le mal de notre époque pour certains dans cette salle, reste indispensable. Et pour ces gens-là, il est nécessaire de proposer des solutions qui soient intéressantes. Sans doute que, encore une fois, pour autant que l'électricité qui alimente ces véhicules soit d'origine décarbonée et disponible, il est utile de promouvoir les véhicules électriques. Donc dans ce sens-là et dans cette philosophie-là, le groupe UDC va soutenir ce postulat.

M. Jacques Pernet (PLR) : – Je dois avouer que je suis surpris, pour ne pas dire autre chose, de la position de la gauche.

J'aimerais vous lire les demandes du postulant PLR : « Compte tenu de ce qui précède, les soussignés, au nom du groupe PLR demandent à la Municipalité d'étudier la possibilité de mettre en œuvre les mesures suivantes, en vue de favoriser la transition énergétique : abaisser provisoirement le prix des macarons de stationnement pour les véhicules électriques. Exonérer partiellement les véhicules électriques des taxes sur le stationnement. Créer ou développer un réseau communal de bornes de recharge rapides financées par le Fonds du stationnement. Autoriser provisoirement les véhicules électriques occupés par plus de deux personnes à utiliser les couloirs de bus. Accorder une subvention aux Lausannois qui convertissent en électrique un véhicule thermique, financé par le Fonds pour le développement durable ou le Fonds pour l'efficacité énergétique. Accorder une subvention aux Lausannois qui remplacent un véhicule thermique par un véhicule électrique, financé par le Fonds pour le développement durable ou le Fonds pour l'efficacité énergétique ». Est-ce que c'est un langage de droite ? C'est beaucoup plus un langage de gauche. Je ne comprends pas pourquoi vous êtes fondamentalement, dogmatiquement opposés, parce que ça vient de notre collègue de Haller.

Maintenant, madame Meinherz, je vais vous lire ce qui dit la Norvège : « Les véhicules électriques peuvent franchir gratuitement les péages urbains ». Donc les péages urbains ne coûtent rien aux véhicules électriques. Donc ça inverse ce que vous avez dit tout à l'heure. Les tarifs des péages sont calculés en fonction du carburant utilisé par le véhicule, et les véhicules électriques ne devraient pas payer des péages ou payer des péages moins cher. Les voitures électriques sont quasiment exemptées de taxes, dont la TVA, et peuvent circuler dans les couloirs et transports collectifs, se garer gratuitement sur les parkings publics, et s'y recharger sans frais. Et ça, c'est en Norvège. Je viens d'y passer quelques semaines cet été, et je peux vous dire que le parc de véhicules électriques est phénoménalement grand, mais grâce à cela. Donc, refuser ce postulat, c'est refuser d'aller dans le sens de la modernisation, dans le sens de la transition énergétique. Je ne comprends pas votre position dogmatique et je vous demande peut-être pragmatiquement de la revoir. Je vous remercie de soutenir ce postulat et je demande le vote nominal.

La demande d'appel nominal étant appuyée par le nombre suffisant de voix, il y sera procédé.

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – C'est assez étonnant de voir notre ancien collègue de Haller, défenseur attitré des voitures en ville qui se déplacent d'ailleurs à 50 km/h, éternel défenseur des parkings, cela a été assez étonnant en commission de le voir défendre une mesure qui pourrait, je dis bien pourrait, ressembler en partie à une proposition moderne et apaisée de la mobilité en ville. Quand on le lit, sur une certaine partie, on pourrait dire peut-être que c'est en partie ce que fait la Municipalité. Sur les bornes de recharge électrique, ça a été annoncé dans le préavis 2021/24, et je crois que ça a été dit par notre collègue Kessler, un certain nombre de choses sont lancées. On arrive un petit peu comme la pluie après les vendanges. Je me suis dit en lisant que, quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup. En fait, votre postulat, c'est une énième tentative, mais étant donné les fonctions politiques associatives du postulant ex collègue, ça ne m'étonne pas, une tentative de sauver, relancer peut-être le tout voiture en ville.

Notre but, ça a été dit par notre collègue Beaud, est différent : libérer de l'espace public, diminuer le trafic des transports individuels motorisés en ville. Pourquoi ? Pour utiliser cet espace nouvellement libéré pour les autres modes de transport, les aménagements publics, la végétalisation, tout ce qui fait une ville vivable.

L'intervention de notre collègue Christe était assez intéressante en disant que, soit disant, en ville, il y aurait moins d'espace pour les voitures. Ça montre un peu la vraie vision des personnes qui défendent ce postulat. Votre but c'est exactement ce que défendent les importateurs de voitures ici, c'est à dire des voitures toujours plus larges, qui prennent toujours plus de place et qui, de notre point de vue, sont toujours plus incompatibles avec une ville vivable. Ce postulat va exactement

dans ce sens. Mais voilà, c'est assez beau de voir le PLR tenter toutes les approches possibles pour sauver cette mobilité individuelle motorisée au dépens de l'efficacité des transports publics, car sinon, expliquez-moi – peut-être un collègue PLR – comment est-ce que vous pouvez laisser rouler plus de voitures électriques dans ce cas-là sur les couloirs de bus sans avoir un impact sur l'horaire, sur la cadence des transports publics. Il faudra peut-être me l'expliquer. Ou alors c'est peut-être un énième moyen de saboter leur fonctionnement. C'est ce que vous allez causer justement en proposant de les laisser rouler sur ces couloirs.

On voit déjà un certain nombre de soucis actuellement avec les bus à haut niveau de service. C'est exactement la mobilité individuelle motorisée qui freine. On le voit. J'habite le long de l'axe de l'avenue d'Echallens, route de Prilly. C'est principalement les voitures, les transports individuels motorisés qui bloquent la cadence des centaines de personnes qui sont bloquées dans ces bus. Mais voilà, je salue votre persévérance. Je pense que d'ici une dizaine d'années, vous défendrez peut-être une vision écologiste de la mobilité en ville.

Pour le nucléaire, la production d'électricité renouvelable, je crois que, cher collègue Christe, on en reparlera peut-être quand vous me trouverez une commune qui est d'accord de construire une nouvelle centrale nucléaire, et puis un exploitant – c'est quand même eux qui payent – qui sera d'accord d'investir des milliards dans des nouvelles centrales.

Mme Marlène Bérard (PLR) : – Ce qui m'épate ce soir, c'est le manque de courage politique de la gauche et, naturellement, son hypocrisie.

Le Parti socialiste, pour rejeter le postulat de Haller, se cache derrière l'argument de la tardiveté du dépôt du postulat de Haller. Tout a été déjà fait. Les Verts, eux, se cachent derrière le fait qu'il faut favoriser les transports publics, parce qu'il n'y a que ça qui existe à Lausanne. Ensemble à Gauche se cache derrière le fait que la voiture électrique n'est pas à 100% écologique. Mais ce que la gauche aujourd'hui – et on aimerait bien vous entendre sur cette question – n'ose pas dire, c'est qu'au fond vous voulez d'une Lausanne sans transport individuel. Vous voulez du bus, vous voulez du vélo, vous voulez des piétons, mais vous ne voulez rien d'autre.

C'est une vision politique qu'on peut défendre, mais expliquez-moi comment vous allez permettre à des familles, à des travailleurs et tout simplement à des gens de pouvoir vivre en Ville de Lausanne. Comment pouvez-vous avoir l'arrogance de prétendre que votre mode de vie est le mode de vie que tout le monde doit adopter ? Est-ce que l'un d'entre vous connaît quelqu'un qui doit prendre son service à 4 h ou 5 h du matin, parce que, par hypothèse, il travaille à la poste ? Ou parce que, par hypothèse, il doit faire une ouverture dans un magasin qui n'est pas à Lausanne ? Cette personne-là, qui n'a pas un salaire de ministre, cette personne-là n'a pas le choix. Elle doit prendre son véhicule pour aller travailler, parce que sinon elle ne peut tout simplement pas travailler, elle ne peut pas nourrir sa famille. Donc, ne venez pas nous expliquer que le PLR est simplement pro-voiture.

Le PLR est favorable à tous les modes de transport et naturellement, principalement, au développement des transports en commun. Par contre, il y a des cas pour lesquels il n'est pas possible de se passer du véhicule motorisé. Pour ces cas-là, le PLR propose une alternative qui est aujourd'hui l'électrique. Donc arrêtez de nous peindre en diable sur la muraille, parce que vous êtes en train simplement de tuer Lausanne en prétendant que seuls les transports en commun permettront aux Lausannois de vivre décemment. C'est faux. Et vous le savez, simplement vous ne l'assumez pas ce soir.

Mme Anouck Saugy (PLR) : – Je me permets de réagir aux différents propos qui ont été tenus ce soir. Tout d'abord, pour répondre à M. Panchard. Monsieur Panchard, ce qui vous embête avec ce postulat, et c'est le problème finalement fondamental de ce soir, c'est que ce n'est pas vous qui l'avez rédigé. Parce que, sur le fond, sur le fond, l'idée est bonne, mais ce n'est pas la vôtre. Et donc si ça avait été la vôtre, vous l'auriez accepté ; la même chose que si c'était venu du Parti socialiste. C'est uniquement par principe ou par dogmatisme que votre groupe ou le groupe socialiste ou Ensemble à Gauche vont refuser cette proposition ce soir. Et c'est ça finalement ce dont on discute, c'est uniquement parce que ce postulat vient de chez nous, il vient du PLR. C'est ça votre problème. Alors, dites-le, voilà.

Il n'y a pas plus tard que deux mois la commission numéro 38 a discuté notamment de l'installation de bornes électriques dans les quartiers, et cette même commission a accepté à l'unanimité une des conclusions qui visait justement à augmenter la mise en place de ces bornes électriques. Le

problème c'est que, maintenant, nous, on vient avec cette même proposition, que vous allez refuser ce soir pour je ne sais quelle raison, hormis un certain dogmatisme politique.

Le jour où vous comprendrez que c'est ensemble, à l'unanimité des groupes, qu'on pourra faire quelque chose pour cette ville, c'est là où on pourra accélérer le processus et faire quelque chose. Et non, au lieu de ça, vous préférez rester sur votre position dogmatique. Et je vais reprendre les propos de mon collègue Vouillamoz : pour une fois, travaillons ensemble pour un même objectif. Soutenez ce postulat, allons de l'avant vers cette transition énergétique et arrêtons systématiquement de revenir sur le fait que c'est un postulat qui vient du PLR et pas de la gauche majoritaire.

M. Yusuf Kulmiye (soc.) : – Cela a été un peu difficile de me retenir de demander cette parole, parce que des mots forts sont utilisés, comme hypocrisie, dogmatisme, etc. Je pense qu'au bout d'un moment, il faut être un minimum honnête, sincère et pas avoir peur de dire les choses. Evidemment que le postulat a été déposé par un membre des PLR, évidemment que le postulat a été déposé par l'ancien ou l'actuel secrétaire général de l'Automobile club suisse, ne venez pas nous dire que c'est nous qui sommes hypocrites lorsque nous pouvons émettre certains doutes quant aux réelles intentions derrière le postulat.

Ce qui m'étonne c'est l'intervention du PLR qui demande si quelqu'un connaît une personne qui se lève à 4 h du matin pour aller travailler à la Poste. Je déclare mes intérêts, je suis secrétaire syndical chez Syndicom. Je travaille avec les postiers. Et ne me dites pas que c'est le PLR qui est en train de faire en sorte de vouloir aider ces personnes, qui sont parfois dans des situations précaires. Ce qui est mis derrière ce postulat, c'est encore plus dogmatique que le fait que nous, la gauche, on refuse de l'admettre. Il y a plusieurs éléments où vous êtes dans une contradiction perpétuelle. Vous dites que vous voulez mettre un coup de gaz à la transition énergétique à travers des voitures électriques. Plusieurs d'entre nous à la gauche vous disent qu'on n'est pas tout à fait unanime sur le fait qu'elles sont forcément plus écologiques, sur le fait que les composantes de ces voitures électriques sont faites dans certains pays d'Afrique, notamment le Congo, où le Cobalt est utilisé. Des personnes se retrouvent dans des situations de précarité encore plus grandes, mais, évidemment, ça, ce n'est pas du tout le problème du PLR. Encore une fois, lorsqu'on parle de transition énergétique, c'est avec des voitures électriques. Et donc là, vous êtes en train de nous dire que c'est le facteur de la Poste qui va pouvoir se payer ce genre de voitures, etc.

Ce qu'on est en train de vous dire, c'est que plusieurs mesures ont été prises au sein de la Ville de Lausanne à travers le Plan climat, de manière différente, pour trouver des alternatives, pour baisser notre empreinte carbone. Et là, vous venez avec M. de Haller, qui, évidemment, a des intérêts à garder un maximum la voiture en ville. Non, ce qu'on vous dit, nous, c'est que – oui, madame Saugy, je peux avoir la fin de mon intervention sans que vous vous énervez. Je ne dis pas de la merde, et j'espère que M. le président retiendra cet élément. Ce que je dis c'est que, forcément, lorsqu'il y a un postulat qui est déposé, on regarde qui le dépose, quel est l'intérêt derrière et vers quoi on va.

Mme Franziska Meinherz (EàG) : – Je suis assez d'accord avec mon préopinant qu'il ne disait pas de la merde. J'aimerais aussi revenir sur certains éléments qui viennent d'être relevés par le PLR.

En effet, où est l'hypocrisie ? Eh bien, elle est chez le PLR, parce que, qui profite des mesures qui sont proposées ici par les importateurs de voitures ? Si on analyse les trends dans les voitures importées en Suisse, on observe une tendance qui est la même chez les voitures électriques et chez les voitures à moteur de combustion. Et je le disais déjà avant, les voitures deviennent toujours plus grandes. Pourquoi c'est le cas ? Parce que, pour les producteurs de voitures, c'est la seule manière pour encore s'assurer des marges de profit quelconques. Donc en fait, il y a un réel intérêt capitaliste derrière le fait de produire des voitures inutilement grandes et de nous les vendre. Qui en profite ? Les importateurs de voitures suisses. Est-ce qu'avec des subventions en masse pour à la fois l'achat de voitures, les garer, etc. on facilite l'accès à une voiture pour les personnes en situation de précarité qui en dépendent ? Ben non, parce que, soit ces personnes ont déjà une voiture, peut-être un moteur de combustion, mais elles en ont une et peuvent donc s'en payer une, soit elles n'en ont pas, mais là effectivement des aides sont nécessaires, mais pas des aides générales qui concernent toutes les voitures électriques, quelle que soit la personne qui l'achète.

Après, voilà, on a ici aussi tout un éventail de politiques, de places de parking subventionnées, qui vont tout à fait à l'encontre du Plan climat de la Ville de Lausanne que nous, les partis de la gauche

et de la gauche radicale, ont défendu. En fait, quand vous nous accusez d'hypocrisie, c'est tout simplement faux. Nous sommes cohérents avec les politiques que nous avons votées ici dans cette assemblée. Subventionner les places de parking, c'est aller en arrière, en fait, ce n'est pas du tout aller dans le sens de la transition de mobilité.

Enfin, si on veut vraiment faciliter la mobilité des personnes les plus précaires, misons sur les alternatives à la voiture déjà, mettons les fonds au service des transports publics, élargissons les horaires de fonctionnement, c'est tout à fait nécessaire, mettons la gratuité pour les transports publics régionaux, mettons les fonds là. C'est dommage qu'on n'ait pas parlé du postulat Moscheni, subventionnons l'accès à des voitures pour des personnes qui en dépendent réellement, et puis là il y a des instruments. Mais voilà, ne mettons pas de subventions arrosoirs à toutes les voitures, quelle que soit leur taille et quelle que soit la personne qui l'achète.

M. Louis Dana (soc.) : – Mme Bérard nous dit que nous ne soutenons à gauche que le bus, les vélos, le tram, mais aussi le train. D'ailleurs c'est un combat commun entre nous, je le relève ici, madame Berard, je sais que vous êtes attaché au train, ça a été mentionné dans la presse, donc je peux le dire ici.

Vous nous accusez d'une manière un peu outrancière en disant que nous voulons tuer Lausanne. Je m'avoue un peu surpris, voire halluciné, pour reprendre un terme en vogue dans le courant de l'été au sein du PLR, sur la teneur de vos propos. Nous n'avons jamais dit que nous mettions aux gémonies les TIM. Nous sommes tout à fait conscients que, pour certaines personnes, le transport individuel motorisé est essentiel, mais nous voulons que cette place soit la plus réduite possible. Cela fait très longtemps que nous le disons et d'ailleurs un des points dont on peut parler ici, c'est le fait que nous devons en priorité nous attaquer au trafic de transit. Ça se fait depuis maintenant un certain temps au sein de la Municipalité, au sein de ce Conseil, par le biais de différentes interventions, mais je trouve, encore une fois, un peu outrancier de dire que le fait de rejeter ce postulat de Haller vise en fait à tuer Lausanne. Il n'y a jamais eu autant, et ça a été dit à de nombreuses reprises, vous pouvez interroger le Service de l'économie, il n'y a jamais eu autant de monde en Ville de Lausanne qui déambule le samedi, ainsi que d'autres jours. Je pense que c'est le signe d'une vitalité et d'une vitalité qui peut se faire aussi avec une place pour les transports individuels motorisés qui est la plus réduite possible.

M. Matthieu Delacrétaz (PLR) : – Je comprends qu'on regarde qui dépose un postulat, et personne ne doute des intérêts de M. de Haller. Mais un postulat, on le lit aussi. Et si vous le lisez bien, vous verrez que ce postulat n'augmente pas le nombre de voitures en ville. Ce postulat ne fait qu'une chose : diminuer le CO₂ émis par les transports individuels motorisés à Lausanne. Donc un peu de pragmatisme serait le bienvenu si l'on souhaite effectivement diminuer les émissions de CO₂ dans notre ville. Il y a certes plein de solutions qui existent, qui ont été aujourd'hui listées, mais celle-ci en est une, elle est concrète, elle est positive, elle est sur la table aujourd'hui. Je vous invite à l'accepter.

Mme Françoise Piron (PLR) : – Franchement, comme simple citoyenne lausannoise, disons, je ne comprends plus rien du tout. Parce qu'aux dernières élections, notre cher syndic répétait à qui veut l'entendre qu'il voulait que d'ici 2030, toutes les voitures passent en électrique. Je m'en souviens ça a été un sujet de campagne. Alors, maintenant, tout à coup, non, les voitures électriques, ce n'est pas bien, ce n'est pas bon, c'est trop gros, c'est trop comme ci, c'est trop comme ça. Je ne comprends pas. Alors il faudra qu'on m'explique. Ou alors vous avez changé d'avis depuis les arguments de votre dernière campagne.

M. Olivier Thorens (Les Verts) : – Je voulais prendre la parole juste pour reprendre les différentes propositions du postulat tel que nos collègues PLR les ont annoncées tout à l'heure et expliquer pourquoi le postulat est un problème en soi et pas uniquement la provenance du postulat. Evidemment, il y a une question politique autour de ce postulat, mais pas seulement. Il y a vraiment un réel problème autour des propositions.

En l'occurrence si on prend la première proposition « abaisser provisoirement le prix des macarons de stationnement pour les véhicules électriques », certes ça favorise les véhicules électriques sur les véhicules thermiques, mais ça favorise évidemment les véhicules tout court. Vous connaissez notre position par rapport à la place de la voiture en ville. Ça a déjà été dit maintes fois pendant ce débat, je ne vais pas forcément le répéter. Ensuite, « exonérer partiellement les véhicules électriques des taxes sur le stationnement », c'est toujours la même chose, ça favorise les véhicules

individuels motorisés par rapport aux autres moyens de mobilité, et ce n'est pas notre volonté. Ensuite, « créer, développer un réseau communal de bornes de recharge », c'est déjà en cours, donc il n'y a pas de nécessité d'avoir ce postulat qui soit renvoyé à la Municipalité. Et puis, « autoriser provisoirement les véhicules électriques à utiliser les couloirs de bus », évidemment, ça entrave la mobilité des transports publics, ça va de toute manière à l'encontre de la mobilité des transports publics et de son efficacité, donc ce n'est pas notre volonté.

Et puis, les deux autres propositions, ça va viser quand même des personnes qui ont un pouvoir d'achat pour s'acheter un véhicule électrique, ça nécessiterait des sommes aussi très importantes, et on estime que ce n'est pas une mesure qui est adéquate pour aller dans le sens du Plan climat et d'une transition énergétique. Donc ce postulat n'est pas utile à nos yeux. Je ne vais pas revenir sur tous les autres points qui ont été déjà mentionnés par mes collègues de parti.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Je voulais faire sensiblement la même intervention que M. Thorens, donc ça va être très court. Merci à lui pour sa brillante déclaration par ailleurs.

Peut-être juste pour préciser deux choses. En fait, l'adaptation tarifaire du stationnement au type de véhicule a déjà été demandée. Ça a été fait dans le cas d'une interpellation urgente sur les SUV, où une résolution a été déposée et la Municipalité a répondu de manière assez efficace, enfin, efficace dans son sens, pour dire que c'est déjà en cours de réflexion, c'est la mesure numéro 53 du Plan climat. Donc ce n'est pas pour dire qu'on rejette complètement votre postulat, mais ceux qui vous ont dit et celles qui vous ont dit que les demandes étaient déjà en cours d'analyse ont raison, en tout cas pour ce qui est du premier élément.

Pour tous les éléments qui concernent le réseau communal de bornes de recharge, je vous invite à consulter le rapport-préavis 2023/27 en réponse au postulat de madame Anna Zangger et consorts, donc une Verte, et de M. Yvan Sazmann, un ancien du PS – enfin, non, il est toujours là, excusez-moi, monsieur Salzmann, désolé – deux postulats demandant justement le développement de mesures pour la voiture électrique. Dans ce rapport-préavis, vous avez toute la batterie des mesures que la Municipalité compte mettre en place pour développer le réseau communal de bornes de recharge.

Enfin, ça a été dit par M. Thorens, à propos de mettre des véhicules électriques occupés par au moins deux personnes sur un couloir de bus, c'est un peu ridicule. Vous avez compté le nombre de personnes qu'il y a dans un bus, vous pensez que c'est une mesure qui promeut la mobilité en ville ? Vous squattez des pistes de bus avec des véhicules qui ont une surface d'occupation du sol absolument inefficace par rapport au nombre de passagers transportés. C'est une très mauvaise idée. Rien que celle-là vaudrait de classer le postulat directement dans la caisse des vieux papiers, si j'ose m'exprimer ainsi.

Concernant les subventions, là aussi, je pense que c'est ailleurs qu'il faut regarder pour obtenir une réponse sur ce qui est fait. Il faut regarder au niveau de la Confédération, puisque vous savez que c'est une politique fédérale ce type de subvention, et je vous conseille également de lire le rapport-préavis en question, donc « déploiement de bornes de charge pour véhicules électriques », rapport-préavis 2023/27. Pour toutes ces raisons, pas parce que l'auteur du postulat est M. de Haller, qui est un ancien conseiller communal que tout le monde appréciait à sa juste valeur, c'est pour ces raisons là que nous vous proposons de classer ce postulat et donc de refuser sa prise en compte.

M. Valentin Christe (UDC) : – C'est vrai que c'est un débat où une chatte ne retrouverait pas ses petits.

J'ai été intéressé d'entendre certaines choses. M. Kulmiye nous explique qu'il se lève à 4 h du matin. J'en suis ravi pour lui, et je le félicite. Cela étant, peut-être qu'il a mal choisi sa formation politique, parce que si mes souvenirs sont bons, le président de son parti sur le plan fédéral, lui, expliquait qu'il s'agissait de défendre les gens qui se lèvent à 8 h du matin. Alors il va falloir se mettre au clair avec M. Wermuth, mais bon, lui-même étant parlementaire fédéral, je comprends bien que ses journées ne soient pas très remplies.

Quoi qu'il en soit, sur la question du nucléaire, M. Panchard a peut-être la mémoire un peu courte, il se trouve qu'en 2011, les citoyens du Canton de Berne – c'était un vote consultatif certes, mais c'était un vote quand même – ont confirmé leur adhésion à ce que la centrale de Mühleberg soit renouvelée. Il ne vous aura pas échappé non plus que la seule fois où l'on a posé directement la question au corps électoral dans ce pays, c'était la votation des Verts de 2016 et la population, le

peuple et les cantons, ont clairement refusé la sortie du nucléaire tel qu'elle était proposée par les Verts.

Je fais abstraction ici de la stratégie énergétique 2050, et je le fais à dessein pour deux raisons. La première, c'est qu'évidemment, on se rend bien compte aujourd'hui combien les chiffres qui ont été avancés dans cette campagne étaient, si non mensongers, du moins largement surévalués en matière de capacité de production d'énergie renouvelable. Il n'aura fallu que cinq ans pour s'en rendre compte, alors on parle d'une stratégie qui était censée durer jusqu'en 2050. Et puis, le deuxième motif, c'est qu'évidemment, cette sortie du nucléaire était noyée au milieu d'un tas de mesures autres, diverses et variées. Donc je considère qu'à ce sujet, on n'a pas de vote populaire clair sur cette question. Et la seule question, ou plutôt la seule décision qui fasse jurisprudence en la matière, c'est le vote de 2016 qui, encore une fois, était négatif.

Et puis, M. Thorens, et M. Dupuis dans une certaine mesure aussi, se posent la question des subventions qui sont demandées dans ce postulat. Ça c'est intéressant, puisqu'on nous explique que, finalement, ces subventions bénéficieraient en premier lieu à des personnes dites favorisées ou qui bénéficient d'un certain nombre de moyens financiers. Cela étant, il n'aura pas échappé non plus à nos excellents collègues que, en matière de subventions pour des vélos électriques cette fois-ci, la Ville a mené une étude pour savoir qui dans la population bénéficie des subventions qu'elle accorde au titre de l'acquisition de vélos électriques. Cette étude a clairement démontré, mesdames et messieurs, que ceux qui en bénéficient en premier lieu ce sont des gens qui sont au bénéfice d'une formation supérieure, universitaire, donc a priori et sans faire de généralisation trop hâtive, même si vous savez que l'UDC aime bien généraliser, des gens qui bénéficient d'un revenu plus ou moins, ou plutôt confortable, et ça n'a pas empêché pour autant les Verts et leurs alliés de gauche de voter comme un seul homme, comme d'habitude, le renouvellement de cette subvention. Donc là aussi, il va peut-être falloir m'expliquer la cohérence.

M. Jacques Pernet (PLR) : – Je crois qu'on entend des choses qui ne sont pas du tout le but du postulant. Le but du postulant n'est pas de favoriser le véhicule individuel, mais de favoriser le remplacement du véhicule individuel thermique par un véhicule individuel électrique. Je pense que c'est un but louable. Si vous regardez ces demandes, c'est exactement de ce sens que cela va.

Maintenant, monsieur Thorens, je suis désolé, mais si vous lisez les demandes du postulant, lisez-les jusqu'au bout. Vous avez dit « autoriser provisoirement les véhicules électriques à utiliser le couloir de bus », vous avez oublié de dire « occupés par plus de deux personnes ». Ce qui veut dire que les véhicules électriques qui ont au moins trois personnes à l'intérieur auraient l'autorisation provisoirement, de nouveau pour favoriser cette transition, provisoirement d'utiliser le couloir de bus.

Après, ce n'est qu'un postulat, comme disait M. Brayer une fois à l'occasion d'un de ses postulats. C'est à la Municipalité de décider ce qu'elle en fait. Mais ne pas le renvoyer à la Municipalité, c'est un très mauvais signe pour les personnes qui sont propriétaires d'un véhicule thermique et qui, peut-être, envisagent une fois de passer à un véhicule électrique. Vous n'allez pas l'empêcher d'utiliser son véhicule. Mais s'il peut modifier son mode de transport en passant de son véhicule thermique à un véhicule électrique, à la bonne heure, et c'est le but de ce postulat. Je ne comprends pas pourquoi vous y voyez d'autres aspects.

La discussion est close.

M. Ilias Panchard (Les Verts), rapporteur remplaçant : – La commission, au bout de quarante minutes de discussion dans le plus grand des respects et de la courtoisie a refusé la prise en considération par 6 oui, 6 non, avec le président rapporteur qui a tranché en défaveur du postulat.

A l'appel nominal, le Conseil, par 25 oui, 45 non et 1 abstention, approuve la conclusion de la commission, soit décide de refuser la prise en considération de ce postulat.

(insérer vote nominal)

(insérer délibéré)

La séance est levée à 20 h.

TEXTE PROVISOIRE

Deuxième partie

Membres absents excusés : Mme Virgine Cavalli ; Mme Derya Celik ; Mme Angélique Chatton ; Mme Anna Crole-Rees ; Mme Sima Dakkus ; Mme Caroline Devalloné Dinbali ; M. Nicola Di Giulio ; Mme Olivia Fahmy ; M. Jean-Pascal Gendre ; M. Ngoc Huy Ho ; M. Nicolas Hurni ; M. Musa Kamenica ; Mme Gaëlle Kovaliv ; M. Jean-Luc Masson ; Mme Prisca Morand ; Mme Ariane Morin ; M. Andrea Münger ; M. Johan Pain ; Mme Audrey Petoud ; Mme Onaï Reymond ; Mme Marie-Thérèse Sangra ; Mme Maurane Vouga

Membres absents non excusés : Mme Özlem Dursun ; M. Elouan Indermühle ; M. Antoine Piguet ; M. Navasivayam Thambipilai ; Mme Anaïs Timofte

Membres présents	73
Membres absents excusés	22
Membres absents non excusés	5
Effectif actuel	100

A 20 h 30, à la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville.

Interpellation urgente de M. Pierre Conscience (EàG) et consorts « Les débats contradictoires ne contribuent-ils pas à la L'éducation à la citoyenneté sur les lieux de formation »

Développement

(insérer doc)

M. Pierre Conscience (EàG) : – Je déclare premièrement mes intérêts avant d'ouvrir cette discussion. Je suis enseignant dans un établissement scolaire du Canton de Vaud. Cette interpellation découle de la décision prise par le chef du Département de l'enseignement et de la formation, M. Borloz, d'interdire les débats contradictoires impliquant des représentants ou des représentantes de partis durant les dix semaines précédant une échéance électorale.

Sortie complètement à la hâte de son chapeau en pleine rentrée scolaire, cette décision a étonné premièrement sur la forme. Pourquoi ainsi ? Pourquoi si vite ? Pourquoi prendre cette décision si tardivement par rapport à l'échéance électorale, d'une part, et par rapport à l'échéance de la rentrée scolaire, d'autre part ? Des interrogations qui sont restées sans réponse et qui détonnent avec l'annonce faite lors de son entrée en fonction par M. Borloz, l'annonce qui promettait de ralentir, qui promettait de calmer les changements dans une école publique vaudoise, qui nous était alors présentée comme chamboulée de projets de réforme. Eh bien, voilà que M. Borloz chamboule l'organisation de la vie scolaire, notamment en amont d'une élection, vu que des débats contradictoires avaient cours dans nombre d'établissements, en particulier les établissements post-obligatoires.

Cette décision contraste deuxièmement avec la pratique qui avait cours jusqu'alors, ces débats qui étaient organisés, ainsi qu'avec l'attitude beaucoup plus ouverte adoptée dans de nombreux cantons suisses qui autorisent de tels débats dans le cadre des élections fédérales de 2023. Et le Plan d'études qui cadre l'enseignement à l'école obligatoire dans les cantons romands, le Plan d'études encourage l'organisation de tels débats démocratiques au sein de l'école. D'ailleurs, j'aurais peut-être dû être un peu plus complet dans la déclaration de mes intérêts, j'aurais peut-être dû préciser que j'ai moi-même, comme gymnasien, assisté à un débat contradictoire lorsque j'étais au gymnase, il y a de cela quinze ans maintenant, et j'en garde un souvenir extrêmement enrichissant, et pas seulement parce que j'étais déjà un jeune homme féru d'engagements politiques à ce moment-là. D'ailleurs, ce débat contradictoire, qui avait été organisé pour les troisièmes années du gymnase de Morge à l'époque, il avait été co-organisé par des représentants du comité des élèves, l'organe exécutif issu du comité des délégués, organe représentatif des étudiants du gymnase. Les deux personnes qui avaient co-organisé ce débat, c'était un membre des

jeunesses UDC de la région de Morges et moi-même. C'est vous dire qu'il n'y avait pas de caractère préorienté à ce débat et que tous les candidats, des représentants de tous les partis, des candidats de tous les partis et candidates ont pu participer à ce débat. C'était un moment pendant lequel, la semaine qui a suivi ce débat, vous aviez des discussions sur des sujets politiques entre des jeunes qui n'en ont jamais le reste de l'année et qui n'en ont pas non plus à l'occasion des échéances électorales s'il n'y a pas d'événement qui vient intéresser cette catégorie-là de la population.

Pour justifier sa décision, le chef du Département de l'enseignement et de la formation s'est appuyé sur l'article 11 de la LEO, qui interdit, je cite, « toute forme de propagande politique auprès des élèves ». Et cette interprétation de la loi est à tout le moins discutable, sinon problématique, voire dangereuse. Un débat contradictoire c'est tout sauf de la propagande. La propagande, d'ailleurs l'étymologie nous le dit, c'est la propagation d'une seule opinion à des fins de convaincre et de faire infuser des idées. Le Petit Robert dit « amener l'opinion à avoir et à appuyer certaines idées, surtout politiques ». Un débat contradictoire n'est donc pas ça. Il est peut-être même son opposé direct dans le champ du débat, de l'argumentation, de la rhétorique, autant d'aspects cardinaux de l'enseignement du français, de la citoyenneté, de l'histoire et de la géographie qui font partie du programme scolaire. Donc, pour autant qu'ils garantissent une représentation équilibrée des différents points de vue politiques, un tel débat est au contraire propre à favoriser la formation de l'opinion des élèves et de leur distance critique vis-à-vis du discours politique, à favoriser également l'éveil de leur curiosité pour la vie démocratique. C'est donc une contribution essentielle à l'éducation, à la citoyenneté.

Cet événement est même particulièrement utile pour cette catégorie de la population, vu que, comme je l'évoquais, il s'agit, pour les apprentis, les étudiants en école professionnelle ou les gymnasiens de leur première et peut-être unique participation à un débat dans le cadre de ce suffrage, qui est souvent et le plus souvent leur premier suffrage. Donc ils vont se retrouver laissés éloignés du débat politique. Si la politique ne vient pas à LZE, beaucoup n'auront eu pour unique rapport à cette élection qu'un vague souvenir de portraits dans l'espace public dont le visage leur restera aussi familier que celui d'une affiche publicitaire quelconque.

Face à ce problème et à cette carence qui est ainsi générée par la décision prise unilatéralement et à la hâte par le conseiller d'Etat, plusieurs démarches ont été entreprises sur les plans législatif et juridique au niveau cantonal pour tenter de revenir sur cette décision, mais, dans l'attente, nous sommes face à une situation qui concerne nos jeunes à Lausanne y compris. Il nous apparaissait donc important que la Municipalité de Lausanne, Ville rassemblant cinq des quatorze gymnases du Canton, se prononce sur la décision du Conseil d'Etat et présente les mesures éventuelles qu'elle entend prendre pour pallier la carence de débats démocratiques adressés à la jeunesse qui en découle. C'est pour ces raisons que je me tiens prêt à adresser mes questions à la Municipalité. Ma première question pour la Municipalité est la suivante. Quelle est la position de la Municipalité quant à la décision du Conseil d'Etat d'interdire les débats contradictoires dans les écoles ? Juge-t-elle cette décision en adéquation avec le rôle de l'école et de l'Etat dans l'éducation de notre jeunesse à la citoyenneté ?

Réponse de la Municipalité

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Le thème qui nous occupe résulte d'un échange entre des candidats aux prochaines élections fédérales désireux d'organiser des débats dans des gymnases et le Département de l'éducation et de la formation professionnelle, qui a émis une directive prohibant les débats politiques et contradictoires. Le débat se cristallise en deux principes importants. D'une part, la neutralité de l'école et d'autre part, la nécessité de la formation à la citoyenneté. Si l'on cherche les bases légales en la matière, la neutralité de l'école se réfère à la Loi sur l'enseignement obligatoire, dont l'article 9, alinéa 1, prévoit que l'enseignement est neutre du point de vue religieux et politique, et à l'article 11, selon lequel toute forme de propagande politique, religieuse et commerciale est interdite aux élèves.

D'un autre côté, les défenseurs du débat comme outil de formation à la citoyenneté peuvent se référer au Plan d'études romand, qui comprend deux points qui peuvent s'y rattacher. En matière de formation générale, d'une part, le PER contient un point « Vivre ensemble et exercice de la démocratie » et, dans le domaine des sciences humaines et sociales, un point intitulé « Citoyenneté », avec notamment comme objectif d'identifier les formes locales d'organisations

politiques et sociales, en distinguant les divers acteurs et leur répartition des responsabilités, en s'initiant au débat démocratique par l'expression et la confrontation d'opinions diverses et argumentées, en établissant des liens entre ses droits et devoirs et ceux des autres, et en s'initiant au fonctionnement de la société civile et politique de sa Commune et de son Canton. Je simplifie en me référant au Plan d'études romand, valable pour l'école obligatoire, mais les plans d'études cadres pour les gymnases et ceux des écoles professionnelles prévoient des éléments similaires.

Est-ce que les débats contradictoires à l'école relèvent de l'éducation à la citoyenneté ou mettent-ils en danger la neutralité de l'école ? La question mérite d'être posée tant sur le plan pédagogique que politique, mais assurément à un niveau cantonal, voire fédéral. En effet, l'enseignement est de compétence cantonale, ce qui garantit d'ailleurs aussi son unité dans l'ensemble du Canton. Par ailleurs, les gymnases et écoles professionnelles sont des établissements cantonaux pour lesquels la Commune n'a pas non plus de compétence.

Cet état de fait rejoint le dispositif prôné par la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse en matière d'éducation à la citoyenneté. En effet, la CFEJ a émis en août 2023 des recommandations concernant l'encouragement de la participation des jeunes. La CFEJ distingue entre les domaines de l'éducation formelle, non formelle et informelle. Pour rappel, l'éducation formelle, c'est typiquement l'instruction publique. L'éducation non formelle est celle qui a lieu hors des institutions officielles d'instruction, par exemple dans les organisations de jeunes ou les conseils des jeunes. Et finalement, l'éducation informelle comprend des apprentissages implicites qui surviennent dans les échanges quotidiens, par exemple au sein de la famille.

Dans le domaine de l'éducation formelle, la CFEJ relève la disparité de l'éducation à la citoyenneté en fonction des cantons et du niveau d'enseignement. Elle recommande donc de renforcer la formation du personnel enseignant en la matière et d'unifier le cadre au niveau national. En matière d'éducation non formelle, la CFEJ recommande notamment de reconnaître et soutenir l'action politique des jeunes et généraliser dans toutes les régions des offres d'éducation à la citoyenneté, telles que conseil des jeunes et activités de jeunesse.

La Municipalité rejoint la démarche de la CFEJ en reconnaissant l'importance de l'éducation à la citoyenneté pour une démocratie vivante, mais en considérant que l'éducation formelle à la citoyenneté relève prioritairement du Canton, voire de la Confédération. En matière d'éducation non formelle, la Ville s'engage par exemple par son soutien au Conseil des jeunes, par l'organisation de conseils des enfants ou en soutenant les projets de jeunes par le biais du fonds géré par la Délégation jeunesse. Le droit du personnel prévoit en outre un congé jeunesse, et la Municipalité participe à des initiations à la citoyenneté destinées aux élèves du secondaire obligatoire, manière de faire aussi un certain lien entre éducation formelle et non formelle.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Deuxième question. La Municipalité estime-t-elle cette décision compatible avec la législation en vigueur ? Cas échéant, envisage-t-elle de recourir contre cette décision compte tenu des impacts négatifs qu'elle pourrait avoir sur l'éducation à la citoyenneté dans les écoles, dans les écoles professionnelles et dans les gymnases ?

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Sans évaluer si la Ville a qualité pour agir sur le plan juridique, la Municipalité constate que la Cour constitutionnelle a déjà été saisie. Elle estime par ailleurs qu'une intervention de la Ville sur les débats politiques en milieu scolaire n'est pas opportune, car elle tendrait à confondre les responsabilités existantes au niveau communal, cantonal et fédéral. Elle préfère mettre en avant ses compétences en matière d'éducation non formelle à la citoyenneté.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Troisième et dernière question, la Municipalité était-elle disposée à mettre sur pied, en collaboration avec des organisations représentatives de la jeunesse, par exemple, Conseil des jeunes, conseil d'élèves d'établissement ou autre, un débat contradictoire public destiné aux jeunes, ou tout autre événement qui permettrait de compenser le manque généré par la décision du Conseil d'Etat ?

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Le Conseil des jeunes a organisé ce printemps un débat sur le climat, incluant les jeunes des partis, ceci afin d'anticiper largement les échéances des élections nationales. C'était naturellement sans anticiper les questions en matière de débats politiques dans les écoles intervenues depuis. Dans le contexte actuel, le comité du Conseil des jeunes a été consulté et paraît disposé à organiser un débat en prévision des

élections nationales s'adressant aux jeunes et impliquant de jeunes candidats. Cela nous paraît de nature à permettre aux jeunes d'adopter un rôle non seulement de spectateur et spectatrice, mais aussi d'acteur et actrice.

Pour finir, je souhaite mentionner une étude mandatée également par la CFEJ et publiée en 2022, qui relève en premier lieu les principaux facteurs influant sur la participation des jeunes, à savoir l'origine socio-économique, l'environnement social et la formation, mais aussi le sentiment de légitimité en tant que jeune à participer au débat. Deuxièmement, l'étude de la CFEJ enquête sur les formes de participation politique et constate que les jeunes donnent une importance prépondérante à la politique institutionnelle, mais s'engagent aussi dans des activités non institutionnelles ou débattent via des outils digitaux. Troisièmement, l'étude mentionne les pistes relevées par les jeunes eux-mêmes pour améliorer la participation. Celles-ci concernent l'accès systématique à l'éducation à la citoyenneté, l'accès simplifié à des outils de participation, par exemple sous la forme de développement de projets, la mise à disposition d'outils de participation forts, typiquement la codécision, et de préférence sur des sujets proches des domaines d'intérêt des jeunes. J'en retiens que l'enjeu de l'éducation à la citoyenneté est essentiel pour une participation à la vie démocratique et mérite un engagement qui ne se réduit pas à la question des débats politiques à l'école. Nous espérons donc que cette question d'actualité débouchera sur un large soutien à l'éducation à la citoyenneté et que la Ville de Lausanne pourra y contribuer.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Merci à la Municipalité et à M. Payot pour ses réponses, et merci également pour le souci exprimé par la Municipalité d'un bon accès à l'éducation à la citoyenneté pour nos jeunes.

Je suis très réjoui d'apprendre que la Municipalité a déjà pris langue avec le Conseil des jeunes pour savoir quelle était sa disposition à l'organisation d'un tel débat, comme je l'évoque dans ma troisième question. Je pense que c'est quelque chose d'important et je vais vous proposer une résolution allant dans ce sens à la fin de mon intervention. J'aimerais juste exprimer un vœu, qui ne sera pas rédigé tel quel dans la résolution, parce qu'il n'y aurait pas lieu de le faire ainsi, mais je pense qu'il est important que, dans l'organisation de ce débat, on veille à toucher des populations de la jeunesse différentes de celles qu'on a l'habitude de toucher dans le Conseil des jeunes.

Le Conseil des jeunes rassemble des jeunes formidables qui s'intéressent déjà aux enjeux de notre société, qui cherchent un espace pour pouvoir en débattre et en discuter avec leurs pairs. Néanmoins, le but de ce débat et le but de la résolution que je vais vous proposer en conclusion, c'est justement de pallier la carence générée par la décision du Conseil d'Etat. La force de ces débats contradictoires dans les gymnases, c'était justement de toucher tout le monde. Alors, évidemment, si on ne le fait pas sur le temps scolaire, on ne touchera pas de la même façon la volée de 3^e que si on le fait sur le temps libre, à 17 h. Ca, j'en suis parfaitement conscient. Mais il y a un travail à faire pour aller chercher cette population-là, qu'elle puisse avoir accès à ce débat contradictoire.

Et j'en viens aussi aux autres formes de diffusion d'idées ou de nouvelles manières de débattre que vous avez évoquées, monsieur Payot. Je pense que c'est un enrichissement de la discussion démocratique permis par les nouveaux outils de communication, mais ils ont leurs écueils, d'une part, et, d'autre part, je pense qu'il est justement important que, face à ces nouveaux formats où il devient si fréquent que les opinions s'expriment de façon souvent très unilatérale, sur des vidéos d'une minute trente, où on déboulonne quelque chose et où il n'y a pas l'espace pour la contradiction, qu'on donne à voir aux jeunes apprenants de 18 ans la vision d'un débat contradictoire tel qu'il peut être organisé, où chacun a le temps de développer ses idées, le temps de répondre à l'autre, dans le respect mutuel, etc. D'ailleurs, format qui est aussi un peu différent des joutes ou des combats de catch qu'on peut avoir tendance à observer dans les formats très compressés que nous imposent les grands médias.

Peut-être juste avant de vous proposer ma résolution, exprimer aussi une légère déception que la Municipalité n'y aille pas plus franchement dans l'expression de son avis sur la question. On le comprend à travers les réponses de M. Payot, on la comprend la position de la Municipalité, mais je pense que dans ce débat, on gagnerait à avoir une Municipalité qui exprime clairement son désaccord avec la décision prise par le Conseil d'Etat. Ce n'est pas outrepasser ses compétences que d'exprimer un avis. Il est bien des dossiers de compétence cantonale, fédérale, voire internationale sur lesquels la Municipalité de Lausanne s'exprime, et nous ne le reprocherons

jamais. Et cet avis, s'il était exprimé, serait bien utile à ceux qui combattent cette mesure et ce souci de l'éducation à la citoyenneté de nos jeunes. J'en ai fini pour mes remarques et j'en viens donc à présenter ma résolution, qui doit pouvoir s'afficher à l'écran, qui va dans le sens d'organiser un tel débat contradictoire. Donc, je vous propose d'adopter la résolution suivante.

Résolution Pierre Conscience

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité organise, dans le cadre des élections fédérales de 2023 et en collaboration avec des organisations représentatives de la jeunesse, un grand débat contradictoire destiné aux jeunes habitant·e·s de la capitale vaudoise, dans le but de favoriser l'éducation à la citoyenneté et de développer l'intérêt pour cette échéance démocratique au sein des catégories les plus jeunes de la population.

Discussion

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Si j'avoue que j'ai été peu surprise par la question orale déposée par le groupe socialiste lors de la précédente séance du Conseil communal, je l'ai été un peu plus, par votre interpellation urgente sur ce même sujet, monsieur Conscience, un peu surprise et, je dois vous dire, même un peu déçue. Déçue parce que vous entrez, avec le dépôt de votre interpellation urgente, dans ce petit jeu médiatico-politique auquel se livre la gauche gouvernementale depuis maintenant plusieurs semaines, qui encombre un peu, je crois qu'on peut en convenir, l'actualité médiatique pour, en quelque sorte, quelque chose qui est assez anecdotique. Anecdotique, car, monsieur Conscience, à l'origine de cette polémique se trouve en réalité deux candidats au Conseil des Etats issus de la gauche gouvernementale et qui ont pour seule volonté, me semble-t-il, de mettre en avant de la manière la plus individualiste qui soit leur candidature à cette élection.

Anecdotique aussi, monsieur Conscience, parce que vous déposez votre interpellation urgente mardi 12 septembre dernier, si je ne m'abuse, or, me semble-t-il, le lundi 11 septembre, vous-même ou la présidence de votre parti a reçu le même courriel que moi issu d'une direction de gymnase lausannois qui, en application de la directive cantonale, nous confirmait maintenir les débats contradictoires au sein dudit gymnase, à la condition que les intervenants ne soient pas des candidats aux élections fédérales. Alors je ne sais pas comment votre parti se situe, monsieur Conscience, moi, à titre personnel et au nom du PLR Lausanne, avec tout le respect et l'admiration que j'ai pour nos candidats aux élections fédérales, il me semble que des débats de qualité, qui permettent d'éduquer, d'intéresser, de sensibiliser les élèves de cette ville aux enjeux de la politique fédérale peuvent avoir lieu dans les gymnases sans que les intervenants ne soient eux-mêmes candidats à dites élections fédérales. En ce sens-là, il me semble que l'intérêt des élèves au débat citoyen, à la sensibilisation des enjeux politiques actuels est maintenu. Et il me paraît que votre interpellation urgente est quelque peu de mauvaise foi, car je suis persuadée, de par votre activité professionnelle que par votre rôle au sein de votre parti, vous êtes bien au courant de ce que la directive cantonale autorise ou n'autorise pas.

S'agissant de votre résolution, je crois, à vrai dire, d'ailleurs, je ne comprends pas tout à fait son but, qu'elle concrétise simplement ce que le conseiller d'Etat en charge de la formation a voulu exprimer, c'est-à-dire qu'il y a des lieux, l'école, dans lesquels on peut avoir des débats contradictoires, on doit sensibiliser les élèves aux enjeux de la politique, mais on ne tolère pas la propagande, et puis qu'il y a des lieux dans lesquels peuvent se jouer des débats électoraux. Il me semble que votre résolution concrétise simplement ce que le conseiller d'Etat en charge de la formation a voulu exprimer par la publication de cette directive. En ce sens-là, à titre personnel, je peux tout à fait la soutenir. Pour plus de détails, je crois que mon groupe s'exprimera sur les petites subtilités qu'elle contient. Je vous regarde dans les yeux, parce que je ne vois pas tout à fait ce que vous essayez de nous démontrer par le dépôt de cette résolution, si ce n'est que de confirmer que l'école, c'est un lieu neutre au sein duquel on doit faire en sorte que la propagande n'existe pas. Par votre interpellation urgente ce soir, monsieur Conscience, vous entrez dans le jeu de ceux qui veulent faire de la propagande, que ça me semble contraire au but de la formation de l'égalité des chances, des valeurs qu'il me semble que vous défendez chaque mardi ou un mardi sur deux lors de nos plénums et, ce soir, vraiment, j'ai peine à comprendre pourquoi vous entrez dans ce petit jeu politico-médiatique.

Alors, dans notre majorité, on la soutiendra, parce qu'il nous semble, en effet, que le Conseil des jeunes est le lieu où on peut avoir des débats contradictoires, mais, pour ce qui est des écoles, il me

semble que dix semaines avant les élections fédérales, demander simplement à ce que d'autres intervenants participent à des débats qui ont lieu sur des thèmes de politique fédérale est tout à fait dans le respect et de la LEO et de la Constitution vaudoise.

M. Oleg Gafner (Les Verts) : – Le groupe des Vertes et Jeunes Verts remercie Ensemble à Gauche pour l'interpellation urgente. Le débat qui tient lieu ce soir est brûlant et découle d'une décision qui n'est donc pas anecdotique, mais bel et bien choquante, et qui a d'ailleurs choqué bien au-delà de nos frontières cantonales, puisqu'il me semble que le président du Centre Suisse s'est même positionné à ce propos. Je déclare aussi mes intérêts : comme M. l'interpellateur, mon premier débat contradictoire, c'est à l'école. A l'occasion, on avait même eu le droit à un vote en blanc sur la tour Taoua, à laquelle je m'étais opposé, avant même d'être membre de mon parti. Comme quoi, les choses font parfois bien les choses. Je suis aussi un ancien membre du Conseil des jeunes de Lausanne et je trouve un peu dommage ce soir que, alors que beaucoup de personnes dans la salle sont le produit, ont pu profiter des structures mises en place par les écoles et par les gymnases, aujourd'hui refusent l'accès à ces débats, alors qu'ils réussissent à motiver beaucoup de jeunes carrières – je pense qu'on peut les compter par dizaines ici ce soir –, refusés, alors même que ça nous a réussi, l'accès à ces débats, à d'autres personnes d'une autre génération.

Bon, cher PLR Vaud, cher PLR Lausanne aussi, honnêtement, c'est à ne plus rien comprendre : pas de vote à 16 ans, et surtout, surtout, surtout, pas de débat dans les écoles. Donc c'est *Achtung !*, jeunes et démocratie, danger. Les jeunes ne sont pas responsables, pas prêts pour voter à 16 ans, mais ils ne sont pas non plus responsables pour différencier un candidat, une candidate en élection, qui défend ses intérêts et écouter une candidature des positions sans se sentir endoctriné et sortir tout feu, tout flamme pour une personne qui lui aurait parlé durant le débat. C'est un peu ça que vous nous dites ce soir, c'est qu'il y a un trop grand danger à laisser les jeunes débattre durant la période électorale, parce qu'ils risquent de ne pas pouvoir réfléchir et de voter bêtement par la suite.

Alors, pour faire face à cet enjeu, je sais que le PLR a déposé le même postulat dans plusieurs communes sur la participation citoyenne, mais il me semble qu'il y a quand même quelque chose sur lequel on peut s'entendre – visiblement non, mais – que le meilleur moyen de fidéliser les jeunes et de faire participer les jeunes, et M. Conscience l'a dit, c'est de profiter de là où toutes les personnes concernées y sont une fois. L'école obligatoire, c'est quand même le seul endroit où on a l'assurance, à peu de choses près, de pouvoir toucher un maximum de personnes, Et c'est bien pour ça aussi que moi, en l'occurrence, mais les parties de gauche défendent le droit de vote à 16 ans, c'est pour rapprocher cette période de sensibilisation qui se fait, alors apparemment par miracle, sans débat aussi, de cette phase de formation au débat civique, avec la mise en pratique pour justement éviter d'autres mécanismes qui ne font participer finalement que peu de personnes qui sont déjà motivées par le débat public, comme M. Conscience l'a dit aussi.

Ce qui n'a peut-être pas encore été dit, c'est qu'il y a un recours, il me semble, contre la décision du Canton de Vaud. Donc on suivra le dossier de près. Encore une fois, on remercie le groupe Ensemble à Gauche d'avoir ouvert le débat et, a priori, le groupe des Vertes et Jeunes Verts soutiendra la résolution. Je suis, à titre personnel, aussi très content que le Conseil des jeunes ait déjà préavisé de façon positive à ce propos. Il aurait été peut-être un peu dommage qu'on impose au Conseil des jeunes de faire quelque chose qu'il n'a pas forcément envie de faire, mais du coup, vu la situation, nous soutiendrons certainement cette résolution en large majorité.

Mme Pauline Blanc (PLR) : – Le groupe PLR, comme l'a dit Mathilde Maillard, va accepter cette résolution. Néanmoins, nous déplorons fortement cet honneur parce que, monsieur Conscience, le Conseil des jeunes est un organe indépendant et ce n'est en aucun cas, en aucun cas, à la Ville de dicter au Conseil des jeunes quel débat ou quelle activité il doit organiser.

Nous déplorons également la politisation de ce débat, parce que, nous autres, candidats ou non, avons la possibilité ou au moins, disons, l'envie de faire passer nos messages d'une autre manière que le Conseil communal de ce soir, parce que finalement, le respect des lois supérieures nous est important et nous acceptons les directives qui sont émises par le Canton, organe supérieur de notre législatif. Donc nous déplorons la politisation du débat de ce soir. Finalement, pour inciter les jeunes à voter, pour leur enseigner la citoyenneté, et bien, nous avons d'autres possibilités qu'organiser des débats contradictoires avec des candidats dans les écoles. Nous avons plein d'idées, je pourrais vous en indiquer quelques-unes à l'issue de ce débat.

Nous accepterons cette résolution, mais toutefois en voulant indiquer fortement que le Conseil des jeunes est indépendant de la Municipalité, est indépendant de la Ville, et c'est à eux seuls de décider quel débat, quelles activités ils vont organiser, et ce n'est pas à vous, ce n'est pas à nous de dire ce qu'ils doivent organiser.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – C'est un débat extrêmement intéressant. Effectivement, je crois qu'à gauche et à droite, on est tous intéressés à ce que les jeunes soient un peu plus intéressés, justement, à notre démocratie et à notre formation, et aient une formation en termes de débat civique.

Mais, dans le cadre de ce qu'on discute aujourd'hui, il faut quand même voir que c'est un cas bien particulier. On parle d'un lieu bien précis, c'est-à-dire de l'école, et on parle d'une période bien précise, c'est-à-dire juste avant des élections. Et même la durée est précisée, puisque c'est dix semaines. Donc on ne parle pas d'une interdiction dans le cadre d'un débat ou à la formation à l'aspect civique dans le cadre de l'école, mais bien dans un cadre juste avant des élections.

J'aimerais ici reprendre une définition de la propagande, puisque M. Conscience nous a fait une définition de la propagande. Je vais vous soumettre une autre qui est la suivante : la propagande est une stratégie de communication qui tend à inculquer à grande vitesse des idées à une vaste population ». Je crois qu'ici, le point important, c'est « à grande vitesse ». Mesdames et messieurs, qui peut croire qu'un candidat à une élection, dix semaines avant l'élection, ne va pas essayer d'inculquer à grande vitesse une intention de vote à des jeunes dans le cadre d'un débat ? Et là, je crois que vraiment, la loi entre en action. Il faut vraiment protéger les jeunes par rapport à ce genre de bourrage de crâne et aller dans une logique de long terme, c'est-à-dire effectivement une formation, je dirais, au débat civique, formation par rapport à notre démocratie, mais ça ne se fait pas dix semaines avant une élection et, accessoirement, avec des candidats. Parce que là, on rentre complètement dans la logique de la propagande, et la propagande est interdite par la loi. Aujourd'hui, mesdames et messieurs, cette décision du Conseil d'Etat va dans le sens de la loi et de l'intérêt des jeunes, car la démarche initiée par deux candidats très connus de la gauche était une logique de propagande. Donc le point est très clair, il faut interdire ce genre de débat avec des candidats dans le cadre de l'école.

Mme Carolina Carvalho (soc.) : – Comme mes préopinants, je profite aussi pour déclarer mes intérêts, mais situés dans ce débat : je viens d'un pays qui a vécu dans son histoire récente deux dictatures militaires qui ont duré plus de trente ans et qui a récemment flirté avec un esprit très autoritaire. Et je peux vous dire que systématiquement, à chaque fois, une des premières choses qui a été installée, c'est la censure à l'école, le fait qu'on enlève la possibilité aux jeunes de débattre de la chose politique.

L'interdiction de débats politiques contradictoires au sein d'établissements d'enseignement vaudois décidée par M. le conseiller d'Etat Frédéric Borloz s'appuie sur une interprétation erronée des bases légales et relève de la censure pure et simple. Il s'agit d'un acte de méfiance du Département de l'enseignement et de la formation envers son corps enseignant, dont le professionnalisme est mis en question par la directive Borloz, ainsi qu'un jugement de valeur malheureux et réactionnaire qui tend à considérer la jeunesse vaudoise comme inapte à participer aux débats politiques et démocratiques.

Certes, l'école doit protéger les jeunes contre toute forme de prosélytisme, mais un débat contradictoire avec un encadrement pédagogique ne s'y inscrit pas. Il s'agit de moments d'apprentissage forts, qui forment nos jeunes à la citoyenneté et à la vie démocratique.

L'organisation d'un tel débat peut être non formelle, pour reprendre les mots de M. le municipal David Payot, et avec des candidats et candidats de tous partis – oui avec des candidats ; ça, c'est important – destiné à la jeunesse lausannoise contribueraient à pallier les effets négatifs de cette décision unilatérale du DEF. C'est pourquoi le groupe socialiste soutiendra sans réserve la résolution déposée par le groupe Ensemble à Gauche et on vous remercie.

Mme Josée-Christine Lavanchy (UDC) : – Monsieur Conscience a eu beaucoup de chance d'avoir des débats contradictoires avec des UDC à l'école. Je n'ai pas eu cette chance, moi. A 12 ans, j'avais déjà une conscience politique et j'ai dû supporter des enseignants de gauche altermondialistes. Heureusement, pas tous.

Ensuite, mon fiston a subi aussi la propagande d'enseignants de gauche, pas tous, loin de là. Le directeur était d'ailleurs un PLR de Cully. Mais toujours est-il qu'il est arrivé à 18 ans, il était à gauche clairement. Bonjour l'ambiance à la maison ! Heureusement, une vingtaine d'années sont passées, il a dû payer des impôts, il a dû s'investir dans différents domaines. Maintenant il vote intelligemment aussi. Voilà. *(Rires et applaudissements.)*

Mme Françoise Piron (PLR) : – Difficile de passer après la partie humoristique, enfin, qui a bien fait rire tout le plénum. Je remercie ma préopinante.

Je voudrais juste dire que je ne comprends pas la définition que vous avez du débat contradictoire. Parce que, moi, je crois que le débat contradictoire, c'est quand on a des avis différents sur certains points. En l'occurrence, ce qui a fait démarrer l'affaire, ce n'était pas un débat contradictoire parce que deux personnes qui sont sur la même liste et qui se mettent ensemble et qui ont les mêmes idées, donc qui se sont soutenues. Je ne voyais pas le débat contradictoire. Et je rajouterai aussi que si j'ai accepté, comme je ne suis pas la seule de ce plénum, le débat contradictoire qui aura lieu, je crois, le 6 octobre prochain dans un gymnase lausannois, c'est bien parce que je ne suis pas sur la liste pour le National. Ce n'est pas un scoop, mais bon bref.

Je me verrais mal aussi, franchement, deux semaines avant les élections, aller vers des jeunes. J'aurais été mal à l'aise, si j'étais sur les listes, de faire ce débat devant des jeunes. M. Oleg Gafner l'a très bien dit avant moi, il a parlé d'un débat contradictoire dans lequel il a participé, mais, si mes calculs sont bons, lorsqu'il a participé, il n'était pas sur la liste pour le Conseil fédéral. Il n'était pas éligible, donc il a fait un débat contradictoire. Faire croire que cette prise de position du Canton est contre les débats contradictoires, c'est faux, ça induit en erreur les personnes qui vous entendent, parce que c'est faux. On peut y aller, mais simplement on ne doit pas être candidat dans les futures élections. C'est quand même assez normal, cela ne me choque pas du tout. Il s'agit d'une période tous les quatre ans, c'est les dix semaines avant et vous avez trois ans et demi pour faire des débats contradictoires avec tous les futurs candidats possibles pour les prochaines élections nationales.

Donc, je ne comprends pas, il ne faut quand même pas induire trop les gens en erreur. On ne s'est pas opposé au débat contradictoire, on a simplement dit qu'on ne doit pas être candidat à ce moment-là. Du reste, la presse ne vous invite pas dans certaines émissions parce que vous êtes candidat. Donc pour certaines émissions télévision, on n'est pas invité sur les plateaux à ce moment-là non plus. Donc est-ce que la Télévision suisse romande est contre le débat contradictoire alors dans ces cas-là ? C'est la première question qu'on me pose, c'est est-ce que vous êtes candidat pour les élections ? Alors vous pouvez venir sur le plateau de la télé, sinon non. Je pense que c'est faux d'affirmer qu'on est contre les débats contradictoires.

M. Mathias Paquier (V'lib.) : – Sans entrer dans le débat quelque peu stérile entre la gauche et la droite, le groupe Vert'libéral estime qu'il est essentiel de sensibiliser et d'intéresser les jeunes à la vie civique. C'est pour cette raison que nous soutiendrons sans réserve la résolution proposée et vous invitons à en faire de même.

M. Olivier Marmy (PLR) : – Je dois réagir aussi dans le prolongement de ma préopinante, Françoise Piron, à deux trois choses qui ont été dites. On a parlé d'interdiction des débats, on a même parlé de censure. Il faut quand même déjà oser. Il faut quand même rappeler qu'il s'agit ici d'une directive du département de M. Borloz qui prévoit une trêve de dix semaines avant la date des élections, et cela tous les quatre ans. Ça ne semble pas non plus disproportionné comme mesure. En tout cas, c'est assez raisonnable et ça évite une problématique, disons, pêche aux voix en période électorale, qui est inévitable.

De plus, je ne l'ai pas ici sous les yeux, mais si je me rappelle bien, le texte de ces directives prévoit également un renforcement de l'éducation à la citoyenneté et encourage aussi les connaissances en civisme du système politique suisse. C'est donc plutôt positif ce qui nous est promis et annoncé. Ça ne mérite en tout cas pas ces anathèmes ou ces jugements à l'emporte-pièce qui parlent de censure et d'interdiction.

Mme Sarah Neumann (soc.) : – Je voulais juste apporter une petite rectification à la démarche et au courrier des candidats Verts et socialistes au Conseil des Etats, car, contrairement à la visite mono couleur et totalement apolitique d'une délégation UDC à l'Ecole des métiers le 6 septembre dernier, MM. Maillard et Maheim, quant à eux, proposaient bien des débats contradictoires dans les

établissements scolaires, et ne proposaient pas de les inviter eux deux, tous seuls, à discuter sans personne pour les contredire. C'est d'ailleurs une pratique qui s'est toujours faite et qu'ils appelaient simplement à élargir.

M. Oleg Gafner (Les Verts) : – Alors, deux précisions. La première, pour Mme Piron, je ne suis pas candidat au Conseil fédéral. La deuxième précision de fond pour ce soir, c'est quand même de rappeler que si on parle de formation au civisme, à l'habitude du débat, il faut quand même que ce soit concret. Vous imaginez quand même le message. Ça veut dire que votre proposition, c'est : attendez que tout le monde débattre, attendez que tous les débats publics contradictoires sur les chaînes de télévision publique s'arrêtent ; une fois que plus personne ne s'en intéresse, qu'il n'y a plus de débat public, plus d'articles pour se renseigner après un débat sur un sujet, sur une candidature, et bien, justement, là, quand plus personne n'est intéressé, renseignez-vous et soyez passionné par la chose publique. Ça me paraît quand même peu ambitieux, sachant que, justement, le but, c'est de motiver un maximum de personnes de pouvoir s'impliquer.

Une dernière chose aux représentantes et représentants de la droite, à vous écouter, on a un peu l'impression que vous êtes tellement super dans le débat public que, si vous allez en tant que candidate et candidat à un débat public durant les élections, tout l'auditoire va forcément voter pour vous, parce que vous êtes tellement convaincants. Finalement, je pense qu'on peut avoir plus confiance en la jeunesse. Et vraiment j'insiste, je trouve que ces discours là ils sont vraiment blessants pour une partie de la jeunesse d'estimer qu'en fait, il n'y a pas la place ni la possibilité, que finalement la jeunesse est sotté, et qu'elle ne pourrait même pas se dire qu'en fait, la personne qui m'a expliqué quelque chose cet après-midi à l'école, en fait je n'ai pas trouvé qu'elle était convaincante, j'ai trouvé que ses arguments ne tenaient pas vraiment la route et, finalement, si je pouvais voter, je ne voterais pas pour elle et je vais me renseigner un peu quelles sont les autres solutions, quelles sont les autres positions. Ça, vraiment, c'est vraiment quelque chose qui doit être encouragé, favorisé plutôt que d'être caché sous le tapis, même si, à nouveau, vous avez l'air vraiment d'être tellement convaincante que tout le monde vote pour vous. En tout cas, moi, je ne voterai pas pour vous aux prochaines élections fédérales.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Je vais essayer de ne pas générer trop d'interventions supplémentaires. Une trêve de dix semaines, c'est le temps d'une longue campagne électorale quand même en Suisse. Dix semaines avant une échéance, il faut être un partisan pour savoir qu'elle va avoir lieu, ou un journaliste, ou un analyste de la politique en Suisse. Donc, supprimer le temps des dix semaines, ce n'est pas une petite trêve comme dans la tradition politique française, où on interdit la vie politique deux jours avant une élection pour que chacun puisse, à tête reposée, mûrir en conscience et dans son for intérieur une opinion. Ce n'est pas la même chose. Dix semaines, c'est le temps de la formation de l'opinion en campagne électorale. Donc c'est dans ce temps-là qu'on refuse d'avoir ce type de débat.

Et j'aimerais quand même, chers collègues du PLR, vous mettre en face des circonvolutions dans lesquelles vous vous retrouvez dans votre argumentation, pour rendre deux choses qui sont similaires complètement antagoniques, appeler la propagande quelque chose qui n'a rien à voir avec la propagande. Vous avez dit, madame Maillard, que finalement, ça allait, vu que des débats allaient s'organiser dans un gymnase. N'empêche que ça a quand même chamboulé l'organisation de débats dans bien des gymnases dans le Canton de Vaud. Mais que ça allait, vu qu'on allait organiser un débat avec des non-candidats. Donc pour vous, ce que vous avez finalement affirmé texto, c'est que la distinction entre propagande et non-propagande, c'est le fait que le débat contradictoire soit tenu par les candidats eux-mêmes ou par des gens qui font campagne pour elles et eux. Alors, pour moi, distinguer la propagande en fonction de qui dit les mots, franchement je ne comprends pas. Donc, pour vous, la décision est acceptable. En fait, ce n'est pas de la propagande si c'est Mme Piron qui vient défendre vos idées, mais c'est de la propagande si c'est M. Broulis qui dit exactement les mêmes choses. Dans quel monde est-on pour se retrouver face à des incohérences comme ça ?

Alors qu'il s'agit juste de laisser une pratique qui a cours depuis des décennies dans ce Canton, d'organiser un grand débat pour les troisièmes des gymnases, en règle générale, et quand il y a une échéance électorale la même année, on le fait pour cette échéance électorale, parce que c'est encore plus enrichissant. Oser dire que de la propagande ce serait, comme vous l'avez dit, monsieur Moscheni, qu'un débat contradictoire ce serait de la propagande, parce qu'il vise à inculquer des idées à grande vitesse, vous avez incité sur « à grande vitesse », mais il y a inculquer

des idées dans votre définition. Et, du coup, comment vous pouvez prétendre que de mettre dix personnes, huit personnes qui ont des opinions différentes et qui confrontent leurs idées en face pour avoir un débat, ça consiste à inculquer une idée ? Mais justement pas, ça consiste à les mettre en perspective. Et le fait qu'elles soient mises en perspective par les candidats et candidates eux-mêmes, ou par des représentants, ne change rien au qualificatif de propagande. D'ailleurs, ce n'est pas comme ça qu'argumente le Conseil d'Etat, sinon ce serait vraiment d'une absurdité et d'une incohérence totale.

Donc, oui, on peut faire des débats sans les candidats et candidates, on peut faire des débats avec les candidats et candidates et il peut y avoir des gens qui cherchent à influencer le vote des autres, candidats ou pas, donc ce n'est pas du tout un argument. Je pense que ce n'est pas anecdotique le débat qu'on a là, ce n'est pas anecdotique l'intervention d'un conseiller d'Etat dans la manière dont s'organise la discussion démocratique au sein d'un établissement, c'est en effet l'expression d'une certaine défiance. Si je prêtais des intentions à mes adversaires, comme vous l'avez fait à mon endroit, madame Maillard, eh bien je dirais que ce n'est peut-être pas totalement innocent qu'on retienne l'expression d'opinion démocratique au sein de la jeunesse. Les catégories 18-24 ans sont les catégories qui votent le plus à gauche, c'est-à-dire la couleur politique opposée à M. le chef du département, et cette catégorie-là, lors de sa première participation à une élection, c'est-à-dire la population des gymnases, des apprentis, etc., cette catégorie-là a un taux de participation particulièrement élevé par rapport à la moyenne nationale, taux de participation qui rechute dès la deuxième expression. Donc, vous voyez, dès qu'on se met à être dans l'ordre des procès d'intention, madame Maillard, on a vite des arguments qui sont du niveau de ceux que vous m'avez assésés tout à l'heure. Mais si on reste sur le fond, alors restez-en à ce que je vous ai dit avant.

M. Valentin Christe (UDC) : – C'est un débat intéressant, encore une fois, mais on sent que, la température aidant, les qualificatifs et la surenchère ont bon cours. Alors, je reconnais volontiers, et j'observe que M. Conscience a une préoccupation certaine, qu'on peut lui laisser d'ailleurs, pour le débat public et contradictoire, je crois que c'est louable. Ça nous change un peu du consensus mou auquel certains essayent en permanence de nous amener. Je dois dire qu'il a relevé avec pertinence aussi le fait que la Municipalité se saisissait régulièrement de dossiers cantonaux, fédéraux, voire internationaux. Je dois aussi bien lui accorder la constance avec laquelle il a, toutes ces années durant, cherché à faire en sorte que notre Conseil communal se saisisse de dossiers cantonaux, communaux, fédéraux et surtout internationaux qui excèdent et outrepassent très largement ses compétences.

Alors bon, j'abonde aussi dans le sens de ce qui a été dit, il ne s'agit pas d'interdire les débats, il s'agit simplement de restreindre les personnes qui peuvent s'exprimer dans ces débats, c'est-à-dire tout simplement combattre l'inévitable tentation, mais qui est profondément humaine au fond, à l'autopromotion. Il est indiscutable que, quand des candidats à des élections se présentent, que ce soit ici, dans ce Conseil communal, pour débattre ou devant une classe de gymnase pour discuter, pour discuter, il y aura cette immanquable tentation de faire de l'autopromotion. Et je ne pense pas que ce soit là la meilleure manière de mener des débats qui initient au mieux les jeunes à la chose publique, sauf à considérer qu'on veut tous en faire des aspirants politiciens de carrière, auquel cas ça va très bien fonctionner.

Moi j'observe et je pense que l'énergie avec laquelle la gauche, et à la lumière des déclarations que vient de nous faire M. Conscience, c'est d'autant plus clair, l'énergie avec laquelle la gauche cherche à se produire, pour ne pas dire se donner en spectacle dans les écoles, en dit long sur ses motivations profondes. Sur ce qui est du procès d'intention que nous a fait M. Gafner sur l'image qu'aurait la droite des écoliers et des gymnasiens, je trouve ça franchement ridicule, excessif et donc, par définition, insignifiant.

Mme Carvalho nous a parlé de l'exemple du Brésil, qui a été confronté à ce que d'aucuns ont bien aimé appeler les fake news et, malheureusement pour elle, sa collègue de parti nous a sorti une énorme fake news juste derrière. C'était notre chère collègue Neumann, qui met sur un pied d'égalité la visite des candidats UDC à l'Ecole technique des métiers de Lausanne avec les débats contradictoires. Cela n'a strictement rien à voir, chère madame Neumann, et j'en veux pour preuve les propos qui ont été tenus par le directeur adjoint de cette école dans la presse, qui a précisé qu'il n'y avait pas eu de contact entre cette délégation et les élèves. Donc, je suis navré, votre comparaison tombe complètement à plat.

Je suis aussi un peu étonné par les cris d'orfraie qui sont poussés à gauche dans ce Conseil communal et les déclarations d'amour pour le débat contradictoire. Je rappelle quand même qu'il y a à peine quelques mois dans ce Conseil communal, lorsqu'il était, encore une fois, question de débats contradictoires, la majorité de ce Conseil communal a refusé d'ouvrir les colonnes du journal communal à la pluralité des opinions. Alors là, on ne vous a pas beaucoup entendu pour défendre la diversité des points de vue. Donc là, je crois qu'il vous faut balayer un peu de votre porte.

En ce qui concerne la résolution qui nous est soumise, peut-être qu'on pourra la réafficher. Je dois dire que je suis toujours très sceptique avec le principe et le concept même de débat qui serait organisé par l'Etat, en l'occurrence la Municipalité. Ça me laisse très sceptique, donc à titre personnel, je vais refuser cette résolution au nom du principe de subsidiarité, qui veut que les organisations représentatives de la jeunesse, comme on les désigne dans cette résolution, soient parfaitement capables, sans l'aide de la Municipalité, d'organiser ces débats elles-mêmes.

Mme Franziska Meinherz (EàG) : – Je n'ai pas beaucoup de choses à rajouter à ce que vient de dire mon camarade de parti Pierre Conscience. Cependant, j'aimerais quand même revenir sur certains des propos qui ont été tenus.

J'ai été moi-même invitée au débat qui aurait dû s'organiser pour le 6 octobre, qui a finalement dû être annulé, parce que l'UDC a refusé de nommer une personne remplaçant la personne qui était invitée à la base et qui était candidate ou candidat aux élections fédérales. Donc, si l'UDC est tant soucieuse de l'éducation citoyenne des jeunes, pourquoi alors en même temps, elle refuse de participer à un débat qui s'organiserait selon la nouvelle directive ? C'est la première question que je me pose et où je vois quand même une petite contradiction.

Après, c'est très bien de vouloir organiser des débats contradictoires dans les écoles pour les votations, ce qui semble être la volonté toujours affirmée par M. Borloz, mais quand on regarde les élections fédérales ou toutes les élections, les votations et les élections, ce n'est pas la même chose. La participation aux élections est encore moindre qu'aux votations. Donc en fait c'est encore plus important de sensibiliser les jeunes à cet enjeu. Le fait de pouvoir engager avec des personnes qui se portent candidates ou candidats à ces élections, qui y voient un certain sens, qui serait mieux placé que de sensibiliser les jeunes à ces enjeux-là ?

Après aussi pourquoi ne pas motiver des jeunes à s'engager eux-mêmes dans la politique institutionnelle ? Moi-même je serais aussi très partisane à les motiver de s'engager dans la politique extra-institutionnelle, mais si on regarde par exemple la moyenne d'âge de l'Assemblée fédérale, elle est de dix ans supérieure à la moyenne d'âge de la population suisse. Donc en gros, en écartant les jeunes, coûte qui coûte, de toute motivation à s'intéresser pour les élections fédérales, on continue à maintenir une sorte de gérontocratie à Berne. Bien sûr, c'est attractif pour les partis de droite, qui sont assez bien représentés dans cette gérontocratie justement. Je me demande aussi un peu des intérêts que vous défendez en soutenant la directive Borloz. En fait, c'est un peu soutenir votre propre électorat qui, pour la plupart, est vieux et masculin. Donc voilà.

Nous accuser de vouloir faire de la propagande, c'est beau, mais en fait c'est vous qui faites la propagande en instrumentalisant les vieux de ce pays. J'ai envie de vous rétorquer quand même. J'aimerais juste qu'on remette l'église au milieu du village et qu'on arrête de nous accuser de vouloir instrumentaliser des jeunes qui ne pourraient pas se former leur propre opinion alors que, voilà, votre proximité avec votre public cible, ça ne semble pas poser problème.

Le président : – On a deux interpellations urgentes à traiter ce soir. On les traitera les deux pour vider l'ordre du jour. J'ai encore quatre demandes de parole sur celle-ci. Peut-être qu'il y a un peu une opportunité à avancer dans le débat quand même.

Mme Françoise Piron (PLR) : – Alors je viens d'apprendre que, en plus, je ne sais pas si je suis déjà dans les vieux, mais enfin bon. Vous voyez, c'est bien pour ça, voilà ce qu'on finit par dire et par faire dans des débats contradictoires.

Je voudrais juste revenir sur ce que vous avez dit, monsieur Conscience, c'est que moi, si je viens au débat contradictoire comme porte-parole de je ne sais pas quel candidat pour dire, donc il m'a bien dit avant ce qu'il fallait dire et ce qu'il ne fallait pas dire. Alors là, c'est moi que vous traitez d'idiote, n'est-ce pas ? C'est moi qui suis juste une marionnette qui ne va que répéter ce qu'on m'a demandé de répéter dans ce débat de contradictoire. C'est ça que vous sous-entendez. Alors un jeune de 18 ans ou de 17 ans, quand il a en face de lui des politiciens aguerris, alors lui il ne va pas

se faire influencer. Mais moi à mon âge je vais me faire influencer par mon parti, qui va être derrière moi. Donc les jeunes ils sont libres de faire les choix et moi je suis juste quelqu'un qui va faire la propagande pour quelqu'un d'autre. Mais là, c'est franchement une insulte. Vous comprenez ? Parce que vous ne savez pas du tout ce que je vais dire, vous ne savez pas du tout qui je vais défendre. Et vous, vous, vous qui pouvez être mon fils, vous avez l'âge d'être mon fils, vous, vous croyez que vous êtes dans ma tête. Et moi je suis le Cheval de Troie qui va arriver dans ce gymnase et qui va faire la propagande pour Dieu sait qui. Non, mais franchement ! Alors, les jeunes, ils ont leur libre arbitre, mais nous, on n'a pas notre libre arbitre. C'est ça que vous êtes en train de dire ? Non, mais où va-t-on dans ce débat ce soir ?

Le président : – On peut peut-être tous descendre un peu la tension.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je voulais dire à Mme Meinherz que je trouve son nom très joli, mais qu'en tant que vieux gérontocrate, je voulais dire que la jeunesse est un état d'esprit et je trouve que vous avez quand même un état d'esprit assez vieillot.

Je voudrais quand même relever une incohérence dans le raisonnement de M. Conscience. Il nous explique que les jeunes votent tendanciellement fortement à gauche ou extrême gauche. Alors, de deux choses l'une, soit vous n'y croyez pas vous-même et vous devez absolument, dix semaines avant les élections, les convaincre de quand même voter pour vous, soit vous êtes un peu idiot et vous voulez introduire le doute dans la tête de ces jeunes pour qu'ils votent à droite. Donc, dans les deux cas, ce n'est pas très crédible ce que vous nous dites.

M. Valentin Christe (UDC) : – Peut-être juste encore une précision pour dire que Mme Meinherz vient de nous balancer à la figure – on ne peut pas le dire autrement – que l'UDC aurait tout d'un coup refusé d'envoyer un candidat lors d'un débat. Je vous fais simplement remarquer, chère collègue Meinherz, qu'en l'occurrence, le débat auquel vous vous référez, qui est celui qui a été organisé par le Gymnase de la Cité, nous avions un candidat aux élections fédérales qui était prévu pour participer à ce débat. Nous avons été, comme à peu près tout le monde, pris de court par cette directive du département et, par conséquent, nous n'avons trouvé personne pour le remplacer. Je constate qu'une fois de plus, la gauche, ce soir, dans ce débat, nous balance une énorme fake news. Ça m'inquiète beaucoup si on devait, en période électorale, autoriser les débats avec des candidats dans les écoles. Je vous remercie et je pense, monsieur le président, qu'il est temps pour vous de faire usage des pouvoirs qui sont les vôtres en matière d'interruption de débats qui n'ont que trop duré.

Le président : – Vous avez aussi le pouvoir de déposer une motion d'ordre.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Je voulais simplement rassurer Mme Meinherz, qui n'a visiblement pas eu les mêmes informations que tout le reste de ce Conseil. Le débat du 6 octobre aura bel et bien lieu. Oui, il aura lieu. Simplement, ils ont prévu une autre configuration politique pour tenir compte d'un débat neutre, avec toutes les forces en présence. Je pense que vous avez eu l'information et qu'une fois de plus, cette intervention était de mauvaise foi.

Monsieur Conscience, vous avez bien compris le sens de ma première intervention. Je voulais simplement vous entendre dire, et je l'ai eu, je vous en remercie, que non, les débats contradictoires ne sont pas interdits dans les écoles vaudoises. Alors, vous êtes passé, en cours de débat, d'une argumentation initiale sur « les débats sont interdits dans les écoles » à, tout d'un coup, une argumentation sur « seuls des débats menés par des candidats aux élections fédérales permettent de sensibiliser les jeunes aux enjeux des prochaines échéances électorales ». Je crois qu'on peut convenir, monsieur Conscience, que 1, les débats ne sont pas interdits dans les écoles, et c'est bien ce qui compte, parce que là, nous nous accordons, et c'est bien pour ça qu'on soutient votre résolution. Il est nécessaire de former les jeunes dans tous les milieux possibles aux enjeux de la politique, et c'est pas pour rien que vous, comme moi, on s'est engagés très jeunes en politique, mais qu'on peut aussi admettre que non, la directive du département de la formation ne visait pas et n'interdit pas les débats contradictoires dans les écoles, et 2, que des débats contradictoires de qualité qui sensibilisent les jeunes en formation aux questions de politique fédérale actuelles peuvent avoir lieu hors présence de candidats aux élections.

Le président : – La parole est à Fabrice Moscheni qui n'entend pas les appels de M. Christe.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – C'était juste pour vous dire que l'UDC va laisser la liberté de vote sur la résolution.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Le terme de débat contradictoire, et si je l'utilise, madame Maillard, c'est qu'ils viennent à l'origine de la bouche même de M. Borloz et de sa directive, pas de moi. Donc je pars des mots du débat pour l'entretenir ce débat.

Quant à ce que votre démonstration, accompagnée de celle de votre collègue, madame Piron, elle démontre juste une chose, c'est que vous n'avez pas d'argument de fond pour défendre cette directive. Vu que vous-même vous défendez la présence des débats contradictoires et vous n'avez aucun argument, à mes yeux, à mes yeux valables, pour expliquer ce qui ferait la différence entre des candidats et des représentants de leurs candidats. Madame Piron, vous nous avez tout simplement dit que vous, vous allez répéter, et vous avez utilisé le terme, c'était peut-être un lapsus, le message de propagande qui vous a été donné par les candidats. Je l'ai pris au mot, je l'ai noté tout de suite. Mais on visionnera avec assiduité. Vous allez répéter ce qu'on va vous dire. Alors si c'est ce que je sous-entends – pardon, je ne passe pas dans une discussion, monsieur le président – mais je n'ai jamais sous-entendu ça, ce que je sous-entends c'est que vous êtes tout aussi capable que les candidats de faire de la propagande ou de faire du débat contradictoire. Bref, on n'a pas plus ou moins à se méfier de votre présence que de celle d'un ou d'une candidate PLR ou socialiste, et je vous reconnais tout le brio possible de pouvoir convaincre des jeunes à vos idées.

Donc il n'y a aucune raison de fond, il y a juste une adhésion au principe de faire vivre la démocratie par la présence de candidats en campagne. Et si on entre, si on met le petit doigt aujourd'hui là-dedans, en quoi on pourra réfuter le fait que c'est faire de la propagande que de venir défendre un oui ou un non à une votation ? Des votations qui servent aussi parfois des intérêts électoraux. On fait aussi de la propagande sur une idée, sur une proposition, pas que sur des personnes. Donc il y a un risque d'engrenage avec cette proposition. Et c'était ça le but de la discussion de ce soir, c'était que nous, en tout cas, à notre modeste échelle de corps délibérant lausannois, nous exprimions un avis défavorable à cette décision et prenions un certain nombre de dispositions, participions au débat public et prenions une disposition pour pallier la carence que génère cette directive.

La discussion est close.

Le Conseil, par 51 oui, 6 non, et 8 abstentions, adopte la résolution de M. Pierre Conscience.

(insérer délibéré)

Interpellation urgente de Mme Isabelle Bonillo et consorts : « Le Collectif de la Bourdache de nouveau dehors »

Développement

(insérer doc)

Mme Isabelle Bonillo (EàG) : – Le collectif de la Bourdache, 6 à Routes-de-Chavannes, a reçu une injonction à libérer les lieux pour le 31 août. Un avis d'expulsion serait sur le point d'être émis. Plus de vingt personnes se retrouveraient ainsi à la rue sans solution de logement.

Personne dans cet hémicycle n'ignore que les loyers des logements à Lausanne sont excessifs. Personne dans cet hémicycle n'ignore que cela est dû à la spéculation immobilière. Malgré la politique des subventionnés, cela laisse des personnes sur le carreau du logement. A l'heure où un jeune commençant à travailler ne sait pas s'il trouvera un CDI, certaines personnes n'osent pas prendre un engagement vis-à-vis d'un appartement lorsqu'ils ne savent pas s'ils gagneront assez pour en assurer le loyer.

Que leur reste-t-il à faire lorsqu'ils ont encore la force de faire quelque chose ? Se mettre en groupe, trouver un endroit laissé à l'abandon et squatter. Ce fut le cas du collectif de la Bourdache sur les anciens jardins familiaux à Vidy, qui doivent laisser la place au projet Métamorphose, qui devait démarrer en 2013, qui n'a toujours pas démarré en 2023. Si le projet Métamorphose est, bien sûr, défendable, on voit bien qu'il met énormément de temps à se faire et laisse des personnes sur le carreau. Si l'on ne favorise pas des projets d'occupation intermédiaires, comme l'a pratiqué le collectif de la Bourdache, des lieux comme les jardins familiaux de Vidy, sont alors laissés en friche plusieurs années. Ne serait-il pas dès lors pas possible que, dans le cas de délais importants avant

travaux, ce type de lieu soit d'office destiné à des logements intermédiaires par la constitution de contrats de confiance ou d'autres solutions permettant le logement collectif ?

Dans tous les cas, le collectif de la Bourdache s'est battu pour avoir un lieu de vie décent. Ils ont amené en tracteur des cabanes de chantier, ont construit une scène et un bar, qui permettent d'organiser des concerts, entretiennent les parcelles où ils habitent. Ne méritent-ils pas, au même titre que n'importe lequel des habitants de cette ville, de pouvoir accéder à un logement en rapport avec leurs moyens ? Et s'ils doivent partir, n'ont-ils pas le droit de le faire dans des délais raisonnables, qui permettent de trouver une autre solution, de ranger ses affaires, bref, de régler quatorze ans de vie pour passer à autre chose ?

Nous posons donc les questions suivantes à la Municipalité. Nous demandons à la Municipalité où en sont les délais pour le projet Métamorphose, ainsi que les fouilles archéologiques qui doivent le précéder, s'agissant en particulier des parcelles où s'est installé le collectif de la Bourdache.

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, syndic : – Quelques éléments peut-être généraux d'abord, avant de répondre aux différentes questions qui sont posées par l'interpréteuse, que je remercie pour ses questions.

D'abord, elle a évoqué les conventions de prêt à usage. J'aimerais ici rappeler que c'est une pratique constante de la Ville de Lausanne. Lorsque nous avons des bâtiments ou des terrains qui sont en attente de travaux, la Ville ne procède jamais à des expulsions des personnes qui prennent possession, cas échéant, des bâtiments ou de terrain. Dans certains cas, on prend même les devants pour faciliter des conventions de prêt à usage, notamment avec l'ALJF, qui s'occupe du logement des jeunes en formation, avec laquelle la Ville entretient de très bonnes relations depuis de très nombreuses années et qui permet, effectivement, aussi longtemps que des bâtiments sont inoccupés, de mettre des logements à disposition de celles et ceux qui en ont besoin et qui le souhaitent. Pour autant, évidemment, que les conditions de sécurité soient remplies, chose dont nous nous assurons en règle générale, mais la plupart du temps, c'est effectivement possible.

C'est ce qui a été fait sur la parcelle des Près-de-Vidy. Elle n'est pas restée en friche, inoccupée pendant les longues années, effectivement, qui ont été nécessaires au développement du projet. Vous avez parfaitement raison quand vous dites que ça a duré longtemps. Vous avez parfaitement raison, mais ces parcelles et les bâtiments ont été occupés par des collectifs, par l'ALJF, sur la base de contrats de confiance, avec un principe de base qui est celui des contrats de confiance. C'est qu'effectivement, on met à disposition des bâtiments lorsque ceux-ci sont disponibles, et, encore une fois, la Ville le fait de manière systématique et encourage aussi les propriétaires privés à le faire, en contrepartie d'un engagement tout aussi important, qui est celui que le jour où les travaux doivent commencer, le collectif en question s'engage à quitter les lieux et à chercher un autre endroit où s'installer, sans d'ailleurs que la Ville prenne des obligations de relogement. On est dans un régime de contrat de prêt à usage, et si on sort de ce régime-là, on voit bien qu'on entre dans autre chose et qu'il ne sera plus possible de prendre des conventions de prêt à usage.

Si on doit s'engager, lorsqu'on accueille des gens sur des parcelles, à les reloger au moment où ils partent, ce ne sera évidemment pas possible. Et l'ALJF, avec laquelle nous avons des contrats de prêt à usage depuis des années sur des bâtiments qui changent évidemment d'une année à l'autre, puisque l'ALJF occupe des bâtiments qui sont pour la plupart en attente de travaux, il y a des fois où les contrats s'arrêtent et d'autres contrats reprennent. Ces flux-là sont gérés par l'association, avec évidemment des complications, mais avec le gros avantage de pouvoir bénéficier de terrains gratuits et d'immeubles qui le sont tout autant, sauf la question des charges qui doivent être payées, mais pour le reste, effectivement, les bâtiments sont gratuits. Et c'est la contrepartie du contrat de prêt à usage.

Après, je pense que c'est important aussi de rappeler que s'agissant du collectif de la Bourdache, et c'est sur ce point-là que porte l'interpellation, celui-ci a une convention de prêt à usage dont je me souviens bien, puisque je l'avais d'ailleurs négocié à l'époque où j'étais municipal en charge du logement, qui est une convention qui ne prévoit absolument pas de logement. C'est une convention d'exploitation de parcelles pour du jardinage. Le projet de la Bourdache, depuis ses débuts, est un projet d'agriculture, de culture et de jardinage sur une partie de la parcelle, et l'article 5 stipule explicitement que l'utilisation à des fins d'habitation est interdite et que toute utilisation d'un moyen

de chauffage est également prohibée. Il s'agit donc d'un projet, au départ, en tout cas, de culture maraîchère et de jardinage. Le collectif de la Bourdache n'a jamais demandé de modification de la convention de prêt à usage sur ce plan-là.

C'est important de savoir aussi qu'en septembre dernier, donc on parle d'il y a une année, on dit qu'on les a avertis tardivement, ça fait maintenant plus d'une année que l'ensemble des collectifs qui sont sur place savent que les travaux vont pouvoir démarrer et qu'on les avertira dans le respect des conventions trois mois avant, au moment où ces travaux vont démarrer, la Bourdache confirmait par écrit à la Ville de Lausanne, au Service du logement et des gérances à l'époque, au Service des gérances, confirmait de manière extrêmement claire qu'il ne s'opposerait pas et qu'il partirait le jour où les travaux doivent commencer. Ils l'ont confirmé par écrit il y a une année.

Aujourd'hui, nous sommes au stade où les travaux doivent commencer. Il y a des travaux de fouille qui, maintenant, démarrent. Ces travaux de fouilles démarrent par des travaux de démolition et de terrassement, c'est normal, de clôture du site, qui est indispensable, qui est imposé aussi par l'archéologue cantonal. Et les archéologues vont juste derrière se mettre au travail. Donc il y aura des archéologues sur le site d'ici la fin de l'année. Et pour des raisons scientifiques, il se trouve que les fouilles doivent commencer précisément au centre de la parcelle, sur les terrains qui sont aujourd'hui occupés par le collectif de la Bourdache. Donc on est clairement dans cette situation-là aujourd'hui. Et les travaux ont d'ailleurs pris un petit peu de retard. Le fait qu'il y ait maintenant une opposition à quitter les lieux, qu'il y ait eu aussi une opposition de la part des gitans à quitter les lieux, et qui a décalé un peu le programme des fouilles, fait que nous avons effectivement pris un petit peu de retard, mais aujourd'hui, nous devons pouvoir démarrer ces chantiers pour réaliser les fouilles archéologiques, qui permettront ensuite, effectivement, de réaliser le développement futur du quartier des Près-de-Vidy. On est clairement dans cette configuration qui veut que nous sommes aujourd'hui au stade où nous sommes à la veille de travaux qui doivent démarrer sur le site, qui ont d'ailleurs en partie déjà démarré.

Les fouilles archéologiques, pour être précis, dureront environ quatre ans, et elles seront suivies ensuite par les travaux de construction du nouvel écoquartier, qui dureront eux aussi environ quatre ans. Effectivement, pour pouvoir préparer les fouilles, il est indispensable de démolir plusieurs bâtiments vétustes, voire insalubres, et de préparer le terrain. Je l'ai expliqué, le démontage intérieur, le désamiantage et le tri des matériaux des bâtiments de Chavannes 57 et 59 seront terminés demain. Les travaux pour pouvoir démolir le bâtiment de Chavannes 53 sont maintenant en cours. Et puis il y a une audience au tribunal qui est fixée le 6 octobre 2023 pour régler la question des bâtiments restants, et notamment du collectif de la Bourdache, et probablement qu'un ordre d'expulsion sera émis par le juge dans les jours qui suivent l'audience.

J'aimerais rappeler ici que, du point de vue des fouilles, c'est l'ensemble de la parcelle qui doit être fouillée, au sens de la nouvelle Loi sur la protection du patrimoine culturel immobilier. C'est donc l'ensemble du site qui doit être protégé et fermé. Les expériences de fouilles qui ont été réalisées par l'Ecole de l'archéologie de l'Université de Lausanne à proximité prouvent qu'il est indispensable aujourd'hui de clôturer l'entier du site des fouilles. Et par ailleurs, comme je l'ai indiqué, l'archéologue cantonal a confirmé qu'effectivement, les fouilles devaient commencer au centre de la parcelle, là où se trouve précisément le collectif Jardins de la Bourdache pour des raisons scientifiques et que l'ensemble de la parcelle devait être fermée. Voilà ce que je peux vous dire. Et effectivement, dès que les premiers travaux de clôture, de démolition et de mouvement de terre auront été opérés, les archéologues vont commencer leur travail sur le site et ceci encore durant le courant de cette année.

Mme Isabelle Bonillo (EàG) : – Notre deuxième question. Pourquoi la mise en demeure du collectif de la Bourdache faite si vite, début août pour le 31 août ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Alors, ce n'est pas exact, dans le cas présent les contrats ont été résiliés le 17 mai 2023 pour le 31 août 2023, avec un délai de trois mois, comme ceci est stipulé dans les conventions de prêt à usage qui ont été signées. Ce délai a été parfaitement respecté. Le 15 août il y a eu un courrier supplémentaire informant les occupants du site que la remise des clés aurait bien lieu le 31 août. Il n'y a eu aucune mise en demeure rapide. L'entier des délais prévus ont été respectés.

Et comme je l'ai indiqué en introduction, depuis plus d'un an maintenant, toutes les visites sur place qui ont été effectuées par l'administration communale, et il y en a eu beaucoup, entre le service

Métamorphose, le Service des gérances, chaque fois, il a été clairement indiqué que les travaux pourraient commencer rapidement. Et puis, bien entendu, plus les mois ont avancé, plus les dates ont pu, peu à peu, être précisées avant, effectivement, la résiliation qui est intervenue, encore une fois, au mois de mai.

Mme Isabelle Bonillo (EàG) : – La Municipalité envisage-t-elle un délai pour que les vingt personnes qui vivent sur ce lieu puissent déménager honorablement ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Alors comme je l’ai indiqué, le délai a été ménagé, puisque ça fait plus d’une année maintenant que les occupants savent qu’ils vont devoir partir, qu’ils ont d’ailleurs accepté le principe de partir au moment où les travaux devraient commencer. Un délai de trois mois a été donné aux occupants pour, effectivement, quitter les lieux. Donc, de ce point de vue là, on a accordé un délai et il n’est plus possible aujourd’hui d’accorder un délai supplémentaire, sauf, évidemment, à retarder le démarrage des chantiers et tout ce qui va s’en suivre, parce que nous sommes précisément au stade où nous avons le permis de fouille, où la convention sur le financement des fouilles a été maintenant signée avec le Conseil d’Etat et où, effectivement, ces fouilles doivent commencer.

Comme je l’ai indiqué aussi en introduction, nous avons pu offrir sur cette parcelle des conventions de prêt à usage à l’ALJF, à quelques particuliers, ainsi qu’à des collectifs, les Crétins des Alpes, le Roseau. Et puis, pour ce qui concerne le collectif des Jardins de la Bourdache, le contrat de prêt à usage, comme je l’ai indiqué, est un contrat qui ne prévoit pas de logement sur place, mais uniquement du jardinage et du maraîchage.

Mme Isabelle Bonillo (EàG) : – La Municipalité envisage-t-elle des solutions de relogement pour les vingt personnes précaires qui vivent sur ce site ? Un autre lieu à l’abandon ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Comme je l’ai indiqué, nous sommes dans une convention de prêt à usage signée par la Bourdache qui ne prévoit que des activités de jardinage et l’exclusion de toute habitation sur le site.

Mme Isabelle Bonillo (EàG) : – Quid des Roms et des contrats de confiance ALJF qui sont aussi concernés par ces travaux ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Alors, les gens du voyage en provenance de France ont quitté les lieux le 17 septembre 2023, comme vous avez pu le lire dans la presse. L’ALJF n’occupe plus la maison de la route de Chavanne 53, qui était trop vétuste. Sa démolition est imminente, comme je l’ai expliqué tout à l’heure, et celle du numéro 45 sera démolie en 2024, à la fin de l’année académique. Ce délai est possible, car le bâtiment se situe hors de la première phase des travaux des fouilles. L’association et les occupants en ont été informés.

Mme Isabelle Bonillo (EàG) : – La Municipalité envisage-t-elle de façon générale des solutions de logement pour personnes dans la précarité d’ici à combien de temps ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Vous avez déjà eu l’occasion de débattre régulièrement dans ce Conseil des questions d’hébergement d’urgence. La Municipalité de Lausanne dispose de structures d’hébergement d’urgence, qui sont d’ailleurs plutôt en train de se renforcer, qui n’ont cessé de se renforcer au cours du temps, de logements de transition également, de toute une série de projets aussi qui sont portés, novateurs en matière de *housing first*. Nous avons maintenant un projet pilote aussi d’hébergement destiné aux personnes sans-abri, au bénéfice d’un emploi précaire, qui est également mené par la Ville de Lausanne actuellement. Donc c’est une problématique qui concerne la Ville de Lausanne tous les jours, en particulier la direction de Mme Moeschler. La Ville de Lausanne est tout à fait active en collaboration, bien entendu, avec les autorités cantonales, dans le souci aussi de répartir les efforts et de mobiliser plusieurs communes du Canton, non seulement la seule Ville de Lausanne pour ces questions d’hébergement d’urgence et d’hébergement de transition.

Mme Isabelle Bonillo (EàG) : – Et quand la Municipalité envisage-t-elle que sera résolu le problème de logements trop chers à Lausanne avec une adéquation entre l’offre et la demande ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Bon, c’est une question évidemment plus compliquée parce que, dans toutes les villes de Suisse, la pénurie est une constante historique. Il faut parfois aussi accepter de regarder les choses en face. Depuis la fin de la crise pétrolière, la Suisse a connu, jusqu’à il y a trois, quatre ans, on disait, une seule période de détente du marché immobilier.

Maintenant, on peut dire deux, mais une première qui a été effectivement forte, qui a été la crise économique des années nonante. Mais évidemment, avec tout ce qu'elle a engendré de douleurs, de chômage, de difficultés, notamment pour les jeunes à trouver du travail durant cette crise des années nonante, vous vous en souvenez – peut-être pas pour les tout plus jeunes d'entre vous, mais quand même pour une large partie de ce Conseil –, ça a été une période très difficile en Suisse, et en particulier à Lausanne, avec des taux de chômage qui dépassaient les 10%. Et cette période de crise là, elle a généré effectivement une perte d'attractivité des villes et une détente sur le marché immobilier. La deuxième période où il y a eu une petite détente, c'est le Covid, où effectivement, on a eu, durant le Covid, mais c'était une détente légère, une petite détente sur le marché immobilier liée à une baisse de l'immigration en raison de la pandémie, pour des motifs évidents.

Pour le reste, la question de la pénurie est une constante en Suisse. Et la pression immobilière qui pèse sur le marché immobilier d'un des pays les plus riches du monde, dans des régions comme l'arc lémanique, dans des régions comme la région zurichoise, bâloise, bernoise, est évidemment extrêmement forte. Alors, on peut voir évidemment le verre à moitié vide ou à moitié plein. La réalité est que, parmi les villes suisses, Lausanne n'est pas celle qui a les loyers les moins chers, ce serait faux de le formuler ainsi, mais elle est celle qui a les moyens les moins hauts. Parmi les villes suisses aussi, et ça, c'est intéressant de le relever, parce que ça coïncide aussi avec l'arrivée sur le marché d'une partie du projet Métamorphose, Lausanne est la seule ville de Suisse, la seule, en 2022, entre le printemps 2022 et le printemps 2023, dans laquelle les loyers n'ont pas augmenté, selon l'indice Homegate. C'est aussi intéressant quand même de le relever. Ça montre une chose, non pas que nous avons les moyens, comme collectivité publique, avec les terrains où nous sommes propriétaires, et l'action que nous menons, que nous avons les moyens de faire d'influencer ou de transformer ou de changer complètement le cours du marché immobilier ; ce serait faux de le prétendre. Par contre, par les actions que nous menons en matière de droits de préemption, mais surtout en matière de construction de logements, de mise à disposition de logements à loyers abordables et de logements subventionnés sur les parcelles dont nous sommes propriétaires, de renouvellement aussi des droits de superficie d'anciens logements subventionnés, puisque la Ville de Lausanne a cette pratique où nous établissons des conventions avec l'ensemble des propriétaires pour que les logements restent durablement sur le marché des logements à loyer abordables, grâce à cette politique-là, nous avons effectivement un effet modérateur. Et c'est ça, aujourd'hui, le réel enjeu pour une ville comme Lausanne, comme d'ailleurs pour l'ensemble des villes suisses, c'est qu'on permette à la population qui vit aujourd'hui dans cette ville de pouvoir y vivre encore dans vingt ou vingt-cinq ans, avec un développement, avec une attractivité économique qui, évidemment, pèse sur les prix de l'immobilier. C'est ça, le réel enjeu, et je crois que nous y parvenons pas si mal. Il y a évidemment encore beaucoup à faire, mais ça me semble être quand même une question un peu différente de celle des quelques conventions des prêts à usage qui existent aujourd'hui à Lausanne.

Mme Isabelle Bonillo (EàG) : – Nous proposons la résolution suivante.

Résolution Isabelle Bonillo

Le Conseil communal demande à la Municipalité que le Collectif de la Bourdache, ainsi que les autres habitants qui sont concernés, puissent bénéficier d'un délai convenable pour déménager de la parcelle touchée par le projet Métamorphose, et que la Ville de Lausanne envisage de trouver au Collectif de la Bourdache, ainsi qu'aux autres habitants concernés, une solution de relogement.

Discussion

Le président : – J'invite les groupes qui auraient des résolutions à les déposer rapidement.

Mme Josée-Christine Lavanchy (UDC) : – Alors je vais dire un gros mot. Je vais parler d'immigration de masse. Je pense que c'est un phénomène social qui justifie le manque de logement. Je pense que, même quand le baby-boom aura claqué, vous manquerez toujours de logements si on accepte chaque année 180 000 personnes de plus.

M. Samuel de Vargas (soc.) : – On peut comprendre le souhait du collectif de la Bourdache de rester là où ils se trouvent, on peut avoir de la sympathie à l'égard de leur mode de vie, mais tout cela ne doit pas rejeter au second plan des éléments importants du dossier.

Tout d'abord, il me semble qu'il convient de rappeler qu'il est question d'un contrat de prêt à usage conclu entre la Ville de Lausanne et le collectif. Un tel contrat permet aux propriétaires, en l'espèce à la Ville, de céder gratuitement l'usage d'une chose, dans le cas qui nous occupe un terrain, à un tiers pour une certaine durée. Et c'est ce dernier élément qui est important, celui de la durée. Lorsque chacune des parties signe le contrat, elle s'engage à respecter les conditions, notamment la date du départ une fois qu'elle aura été communiquée dans les délais. La date en question était celle du 31 août de cette année. Dès lors, le collectif peut regretter devoir quitter les lieux, mais il s'y est engagé.

De plus, le contrat en question autorisait l'utilisation des terrains à des fins de jardinage, mais en aucun cas à du logement. Cette possibilité a été exclue dès le départ. On peut donc constater que le collectif n'a à nouveau pas respecté une des clauses du contrat. Et si j'insiste autant sur le respect du contrat, ce n'est pas par rigorisme, mais parce que le contrat de prêt à usage est avant tout un contrat de confiance. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que les éléments mentionnés ont de quoi ébranler cette confiance, pourtant si nécessaire dans ces situations.

La Ville de Lausanne conclut régulièrement des contrats de ce type sur des parcelles dont elle n'a pas un usage immédiat, mais dont elle va prochainement avoir besoin. Et il ne faudrait pas que de telles expériences découragent la Ville à conclure ce type d'accord qui est pourtant bénéfique pour chacune des parties. Par ailleurs, dans le cas du collectif de la Bourdache, la Ville a initié des démarches afin de trouver des alternatives, qui n'ont malheureusement pas abouti.

Enfin, j'aimerais ajouter qu'il me semble que le comportement adopté par certains membres du collectif relève du nombrilisme. En effet, la Ville a besoin que ces lieux soient évacués pour entreprendre des fouilles archéologiques. Car ce terrain accueillera l'écoquartier des Près-de-Vidy qui comptera plus de 2500 habitantes et habitants. La situation actuelle et à venir sur le marché du logement nécessite que de tels projets aboutissent dans les meilleurs délais. C'est donc pour ces raisons que le groupe socialiste refusera la résolution déposée par l'interpellatrice.

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – J'en profite d'abord pour remercier notre collègue Bonillo pour son dépôt, puis aussi au syndic pour ses réponses. Je pense que ça a amené un certain nombre d'éléments, pas forcément nouveaux pour tout le monde, mais en tout cas ça permet un peu de lancer cette discussion qu'on a eue plusieurs fois dans le cadre de différents collectifs. Ça me permet peut-être d'abord de réitérer notre attachement au logement, aux occupations dites alternatives et ce qui a été qualifié de contrat de prêt à usage ? Je crois qu'on peut saluer l'action de la Ville dans ce domaine. On n'a pas forcément une action aussi forte de toutes les Villes en Suisse et en Europe dans ce domaine.

Et puis j'en profite peut-être pour dire que j'espère sincèrement que la majorité de ce Conseil et puis évidemment la Municipalité continueront de s'engager en ce sens. C'est des contrats qui ne sont pas toujours simples à gérer. Je pense que, par définition, évidemment on est dans des situations qui sont parfois précaires, parfois compliquées. Le syndic l'a dit, il a été aussi en charge de ce domaine avant et ça demande voilà un certain nombre de négociations, de discussions. Et des fois la confiance est plus ou moins maintenue. J'espère qu'elle ne sera jamais rompue. Cela fait partie peut-être des fois d'un certain nombre de rapports de force. Ça permet ensuite d'en débattre au Conseil communal.

On a eu une belle unité, par exemple, autour du collectif du Simplon, où là il y a eu pas mal de collègues ici qui se sont engagés, peut-être un peu moins ensuite quand il y a eu une installation à Isabelle-de-Montolieu. Donc là on parlait plutôt de l'hébergement d'urgence. Je crois qu'il y a eu vraiment un engagement assez clair au-delà des rangs gauche-droite dans ce Conseil. Ça a permis de prolonger cette aventure, je le rappelle, par des personnes qui, pour beaucoup, étaient très précaires, étaient dans la rue, étaient sans domicile fixe, qui ont pu prolonger d'une année cette aventure. On a une solution qui a pu être trouvée autour du collectif Porno Diesel sur le domaine Blécherette-Châtelard si j'ose dire. Donc voilà, évidemment il y a des moments qui sont assez compliqués, assez tendus, mais, parfois, même si dans ce cas-là on est en situation différente, j'y arrive, on arrive à trouver des solutions.

Maintenant, j'ai un peu regardé évidemment l'historique du projet. Je pense que c'est difficile pour toutes les Villes de ce pays parfois de se lancer dans de grands projets. Il faut aussi reconnaître que pendant longtemps on ne savait pas ce qu'il y aurait sur ce terrain, ce qu'il y aurait aux Près-de-Vidy. Vous faites une recherche, vous tombez sur les interviews de notre ancien syndic, par

exemple, de l'époque où on parlait d'un terrain d'un stade de foot. On a eu vraiment une évolution du projet, ce qui fait aussi que ce collectif a pu s'installer pendant douze, treize ou quatorze ans selon ce qu'on lit. On peut aussi considérer, voilà, que c'est aussi peut-être un peu les errements, le fait que la Ville a mis aussi un peu du temps avant de savoir quel serait le projet définitif sur place.

Maintenant, je le dis quand même, je pense que ça nous questionne aussi sur un certain modèle. Ça a été le cas dans d'autres débats sur le nombre d'espaces alternatifs. Est-ce qu'ils sont suffisants à Lausanne ou pas ? Je pense que c'est aussi quelque chose qu'il faut qu'on entende et on a eu une majorité aussi dans ce Conseil pour le dire. Ce type d'accord, je l'ai dit, ça peut avoir des avantages, mais aussi peut-être parfois créer des difficultés dans la communication. Je suis le premier à être aussi assez critique, à espérer que tous ces collectifs aussi jouent le jeu. Je pense que c'est aussi un appel, parce que j'imagine qu'il nous écoute aussi ce soir. J'ai passé une bonne partie de l'après-midi sur place, avec un certain nombre de personnes aussi de ces collectifs. J'invite chacun, chacune aussi à le faire. Parfois, ça permet aussi un peu d'avoir peut-être une autre vision de ce sujet.

J'arrive peut-être à une question, au-delà de la résolution, peut-être une question au syndic sur les fouilles archéologiques. J'ai vu que, sur place, évidemment, il y avait une partie de la parcelle était déjà j'allais dire encadrée, ou en tout cas qu'il y avait déjà des palissades autour. Vous nous avez dit qu'il y aurait a priori un début de fouilles archéologiques d'ici la fin de l'année. Est-ce qu'on a un peu une idée peut-être du délai ou de la date un peu plus précise ? Je pense qu'on est quand même un peu dans cette situation-là, et je crois que le collectif a toujours été très clair sur place en disant qu'à partir du moment où la date des fouilles qui précèdent les travaux, des fouilles archéologiques serait claire, il y aurait un engagement à partir. Mais je pense que ce qui manque un petit peu là c'est un peu de savoir peut-être on a une date plus précise, sans demander une date peut-être au jour près. Mais je crois que d'ici la fin de l'année, même si on est encore tous dans la fin de l'été, il reste quand même un certain nombre de mois.

M. Vincent Vouillamoz (V'L) : – Merci à Isabelle Bonillo de porter ce débat ici ce soir. Notre syndic a bien expliqué le principe des contrats de confiance, se référant notamment à l'ALJF. A mon âge quasi gérontologique, diraient certaines, je n'ai plus guère d'intérêt à déclarer, mais je profite quand même de cette tribune pour avouer être un ancien membre de l'ALJF. Ce qui m'a permis de bénéficier d'un logement, peut-être précaire, mais en tout cas nécessaire, quasi gratuit, offrant l'opportunité d'une inestimable expérience communautaire.

Alors pourquoi ce témoignage ? Pour souligner que cette occupation alternative de bâtiments en attente de reconversion, à l'exemple de ceux dont on parle ce soir, ce type d'hébergement est fondé sur, comme l'ont rappelé plusieurs personnes avant moi, est fondé sur des contrats de confiance. Contrats de prêt à usage dans le droit, mais contrats de confiance dans la coutume. Ces hébergements alternatifs ne pourront perdurer qu'à la condition que ladite confiance ne soit pas rompue. J'ai un peu l'impression qu'on nous demande ça ce soir.

Donc l'ALJF continue de proposer des hébergements alternatifs aux jeunes en formation depuis plusieurs décennies parce que, justement, elles respectent ces engagements. En malgré toute la sympathie qu'on peut avoir avec la résolution d'Isabelle Bonillo, inviter la Municipalité à revenir sur ses engagements, à savoir mettre à disposition des surfaces maraîchères pour une durée déterminée, ce qu'elle a fait est respecté, est contredit, en fait, parce qu'on lui demanderait de faire autre chose que les engagements qui ont été pris jusqu'à aujourd'hui. Pour cette raison, principalement, les Vert'libéraux ne soutiendront pas cette résolution, d'autant plus qu'il y a une Métamorphose attendue depuis bien longtemps, comme il a été rappelé, et c'est celle-ci que nous voulons voir vivre dorénavant.

Mme Manon Zecca (EàG) : – J'aimerais d'abord dire le positif qu'amène pluralité des modes de vie dans une ville, la richesse que c'est aussi pour les citoyens et citoyennes lausannoises d'apercevoir des personnes qui vivent différemment. Au-delà du rigorisme dans lequel ne voulait pas tomber notre collègue du Parti socialiste, je contesterais peut-être la théorie qui la mène et qui est souvent malheureusement évoquée pendant des discussions ici dans cet hémicycle.

Actuellement, à Lausanne, avoir un toit c'est presque mission impossible pour des personnes qui sont dans la précarité, qui sont en difficulté au niveau financier, au niveau social, au niveau de la santé. Et je le répète depuis que je suis à peu près arrivée ici, la situation, elle se détériore, les prix explosent, on l'a vu avec les augmentations des taux hypothécaires qui, du coup, sont maintenant

une excuse valable pour les régies et les propriétaires d'augmenter les loyers, alors que, quand c'était des taux hypothécaires qui baissaient, il n'y avait pas du tout la volonté collective de faire baisser les loyers. Donc des milliards qui ont été perçus injustement sur le dos des locataires qui, maintenant, vont être encore plus douloureux pour la plupart des personnes.

On l'a vu aussi avec la fermeture du Répit et une nouvelle directive qui a été retracée par le 24 heures dans l'édition d'hier, il me semble, qui montre que, pour les personnes qui travaillent et qui sont sans logement, la situation est vraiment pire, puisqu'elles ne peuvent plus faire appel à un renouvellement de droits pour des nuitées dans les hébergements d'urgence de la Ville ou du Canton. C'est-à-dire qu'elles ont le droit à une seule fois vingt-huit jours pour dormir au chaud, mais ce droit qui était auparavant renouvelable trois fois ne l'est plus.

J'accuse maintenant cette théorie qui a été amenée, qui est amenée, qui nous est rabâchée, alors qu'on est dans une situation de crise qui se péjore, dans une situation du logement qui est extrêmement précaire, extrêmement difficile, et surtout extrêmement injuste. Je comprends bien la volonté de la Ville d'augmenter la part de logement social ou à loyers abordables. On l'a dit à chaque fois au niveau du budget que, pour Ensemble la Gauche, il s'agirait de faire du 100% abordable et non la politique des trois tiers qui est exprimée par la Ville.

Je voulais dire vraiment cette contestation que j'ai de vivre en théorie, alors qu'il y a des personnes qui sont vraiment dans la merde et qui, excusez-moi la manière de parler, mais qui, du coup, ont aussi besoin de soutien et qu'il ne s'agit pas uniquement de respecter les clauses d'un contrat, etc., mais c'est aussi montrer la grandeur et le courage de la Municipalité que de répondre à ces personnes de manière plus humaine.

M. Johann Dupuis (EàG) : – A ce stade, je n'ai que deux questions, que j'adresserai à M. le syndic, puisque, d'après ce que j'ai compris, il s'apprêtait à répondre. Vous avez parlé d'un immeuble qui ne serait détruit que l'année prochaine et dont les occupants ont déjà été avertis de cette situation. Est-ce qu'il faut comprendre par là que pour les habitants actuels de cet immeuble-là, une solution de relogement pourrait être proposée par la Municipalité, mais pas à la Bourdache parce qu'à la Bourdache, en l'occurrence, le contrat de prêt à usage de base n'impliquait pas du logement ? Est-ce que c'est ça la raison, ou est-ce que, dans les deux cas, vous ne proposerez rien ?

Ce que je trouve personnellement regrettable, parce qu'il me semble que ce que propose Mme Bonillo au travers de sa résolution, alors vous pouvez apprécier ou pas le collectif de la Bourdache, vous pouvez considérer juste ou pas qu'à la base un contrat de prêt à usage pour du maraîchage se soit transformé petit à petit avec un certain historique en logement un petit peu précaire, on peut le regretter ou pas, mais ce qui est demandé, finalement, c'est une solution de relogement. Je crois que, là, on appelle un peu quelque part, comme on l'avait fait à l'époque pour la défense de Perno Diesel, on appelle un peu à l'empathie des conseillères communales et des conseillers communaux.

Cela a été rappelé par Mme Zecca à l'instant, c'est des situations difficiles. Et je crois qu'il ne coûte rien à la Ville d'être un petit peu à proactive et d'aiguiller, disons, les collectifs vers des bâtiments qui pourraient être utilisés de manière temporaire. Je pense que là, la Ville a une certaine marge de manœuvre. Pour en terminer avec cette question à M. Junod, je pourrais lancer comme une pique interrogative sous forme de boutade, mais il faut faire de la Pontaise. Mais pourquoi ne pas le transformer en logement intermédiaire ou en logement d'urgence ou en logements sociaux pour toutes ces personnes qui, à Lausanne, en ont bien besoin et qui n'ont actuellement pas de solution de logement, comme le relate fréquemment la presse ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Je vais commencer par répondre à la question de M. Dupuis. Il n'y a aucune différence. Le bâtiment qui va rester debout est un bâtiment qui va rester debout encore une année, parce qu'il est hors du périmètre immédiat des fouilles, qui est un bâtiment loué par l'ALJF, qui ne donnera lieu à aucune solution de relogement derrière. Encore une fois, l'ALJF, avec qui nous avons des contrats de prêt à usage depuis extrêmement longtemps, n'a jamais la garantie d'une solution de relogement. Ils cherchent d'autres contrats de prêt à usage, d'autres contrats de confiance, à Lausanne ou ailleurs pour reloger des étudiants dans de nouveaux bâtiments et, de ce point de vue là, il n'y a aucune différence.

Peut-être quand même un rappel. C'est quand même utile de l'avoir en tête. Aujourd'hui, vous avez des centaines de Lausannoises et Lausannois qui sont en attente de logements subventionnés, qui

recherchent des logements aussi sur le marché immobilier privé, qui ont des difficultés à en trouver. Et je trouve quand même assez fou, alors que nous allons développer un projet spécifiquement pour construire des logements, dont deux tiers seront des logements d'utilité publique, comme c'est le cas au Plaines-du-Loup, pour répondre à ces besoins-là, qu'on nous dise non, on devrait attendre, trouver des solutions de relogement pour quelques groupes qui, eux, n'ont pas pris d'égards, ne respectent pas les conventions qu'ils se sont pourtant engagés à respecter.

Ce qui a été dit tout à l'heure est parfaitement juste sur les contrats de confiance. Ça fait partie du deal, c'est qu'on s'engage à partir, non pas à des dates arbitraires qui seraient fixées six mois, une année ou deux ans avant la fin des travaux. Je me suis toujours battu là-contre, y compris avec les collectifs, ça a été mentionné par M. Panchard, avec lesquels on a parfois des relations tumultueuses, parce que ce n'est jamais tout simple. De ce point de vue là, ça n'a pas été particulièrement compliqué avec la Bourdache. Il y en a eu des bien plus compliqués que d'autres, y compris dans l'histoire récente de cette ville, mais y compris avec les collectifs avec qui c'est compliqué. Quand il n'y a pas de motifs de partir, on essaie d'éviter de devoir mettre des gens dehors, résilier des contrats simplement pour des motifs de mécontentement. On essaie de trouver des solutions, y compris parfois sur le paiement des charges, où il peut y avoir des retards, etc. Donc je pense que c'est important ici de le dire. On fait ce travail-là, mais la règle du contrat de confiance, c'est précisément qu'on prend cet engagement-là.

Encore une fois, à la Bourdache, on n'a pas de personnes qui habitent dans des immeubles. On a des roulotteuses. Ce n'est quand même pas exactement la même chose que des habitants qui ont besoin d'un logement et qui font la queue, parfois, depuis des mois, avec des listes d'attente sur des listes des logements sociaux et pour lesquelles on a des obligations, me semble-t-il, de mener des politiques et de fournir des logements, en tout cas dans les capacités que nous avons.

Et puis, dernière réponse à M. Panchard sur les fouilles. Il faut savoir que les travaux de fouilles ont été adjugés pour leur première partie, que l'entreprise de démolition et de terrassement et de déblaiement qui est maintenant sur le site fait partie du consortium qui a gagné le mandat des fouilles. Donc, de ce point de vue là, le chantier est bel et bien engagé. Dès que ce travail, cette première étape est terminée, on passe à l'étape, effectivement, des fouilles archéologiques juste derrière. Donc, les choses sont maintenant emmanchées et elles vont s'enchaîner le plus rapidement possible. Donc, il n'y aura pas de temps mort dans ce chantier-là. C'est pour ça qu'on a fixé un délai au 31 août, parce que nous étions précisément prêts. On avait adjugé ces travaux pour qu'ils démarrent le 1^{er} septembre. L'histoire a fait que ce sera un peu plus tard, en raison des conventions qui ont été signées, d'une part avec les gitans, et puis d'une décision de tribunal qui est encore attendue pour les immeubles restants.

Mais dès que nous le pourrons, effectivement, les travaux se poursuivront et pourront commencer. Encore une fois, ça a été rappelé très justement dans le débat, c'est un projet de fouilles archéologiques que nous menons pour développer un nouvel écoquartier, et répondre aussi à des besoins de logement de la Ville de Lausanne. Voilà ce que je pouvais dire en réponse aux questions qui ont encore été posées.

Mme Isabelle Bonillo (EàG) : – Oui, je comprends bien et je ne tiens pas spécialement à transgresser des règles ou des lois ou des choses comme ça. Mais en face des lois et du temps qui passe, il y a aussi des gens, des personnes. Et je suis très heureuse de vivre dans une Ville qui permet, tout à coup parce qu'un endroit met du temps pour être mis en travaux que des gens puissent y rester pendant quatorze ans, mais ce n'est pas sans conséquence quand on a vécu quatorze ans quelque part. Par rapport à ça, il faut quand même se rendre compte qu'il y a des gens, il y a un grave problème de logement lorsque vous n'avez pas les moyens de payer une certaine somme par mois pour le logement à Lausanne. Il faut quand même le dire. Je ne peux que témoigner de ça autour de moi. Voilà. Je l'aurai dit.

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – J'interviens juste une seconde sur notre position par rapport à la résolution. Je pense que le groupe des Vertes et des Verts sera assez divisé sur cette résolution. On aura une certaine liberté de vote. Je précise ici aussi pourquoi j'ai posé la question sur le délai. C'est à dire que je pense que la réponse du syndic était assez claire sur le 31 août départ immédiat ou démarrage immédiat de la suite des fouilles archéologiques, parce que je pense insister sur ce point, la pire des choses ce serait de pousser pour un départ rapide, très rapide, trop rapide par rapport à un démarrage des fouilles sur ce site qui aurait lieu allez au printemps prochain. Je pense

qu'on est aussi dans cette situation où il faut aussi une certaine un certain engagement et je souligne la réponse très claire de la part du syndic. Le collectif s'est aussi évidemment engagé à partir au moment où ces fouilles commenceraient, mais je crois que la proposition de la réponse de la Ville est assez claire et je pense qu'elle est enregistrée ce soir, avant l'hiver.

La discussion est close.

Le Conseil, par 14 oui, 39 non, et 11 abstentions, refuse la résolution de Mme Isabelle Bonillo.

(insérer délibéré)

La séance est levée à 22 h 15.

TEXTE PROVISOIRE